SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

2012

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

&

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

INTRODUCTION

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 juin de chaque année.

Le décret n° 2007-675 et un arrêté en date du 2 mai 2007 précisent les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.

De plus, la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose notamment que ce rapport doit être soumis, chaque année, à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical.

Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retraçant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée, avant le 30 septembre de chaque année à l'ensemble des collectivités adhérentes.

Compte tenu de la compétence unique du Syndicat Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.

SOMMAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Le service p 1
La vente d'eau p 9
La réduction des pertes d'eau : des perspectives vertueuses p 17
Le prix p 20
La qualité du service p 29
Les actions de solidarité et de coopération internationale p 34
Les indicateurs de performance p 35
Les perspectives 2013 p 41

Annexes

Annexe 1 - Facture 120 m³ *p 45*
Annexe 2 – Notice d'information de l'Agence de l'Eau *p 49*
Annexe 3 - Bilans 2012 de la qualité des eaux d'alimentation distribuée *p 55*

Rapport d'Activité

Les faits marquants 2012 p 61
Les institutions p 64
Les marchés publics p 70
Les ressources humaines p 74
Les affaires foncières p 76
La maîtrise d'œuvre p 78
Les finances p 82

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
2012

LE SERVICE

Présentation du service

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes. La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes.

Les 27 communes du périmètre syndical

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire ».

La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2008 pour une période de 10 ans à compter du 1er mars 2008 et l'exploitation du réseau confiée à la SDEI.

Le rôle du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux

En sa qualité d'autorité délégante, le Syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte ou de la qualité du service. Il exerce un contrôle des prestations et du respect des engagements contractuels.

Le Syndicat est également un opérateur technique chargé d'assurer le développement et la fiabilisation du réseau de distribution d'eau potable par l'engagement de programmes de travaux.

Le rôle du délégataire

Il est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau.

Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques (compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et de certains travaux définis de manière contractuelle.

Enfin, les relations avec les usagers du service relèvent de sa responsabilité.

Des relations formalisées et régulières entre le délégataire et le Syndicat

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, trois organes d'échanges ont été mis en place pour permettre à la collectivité d'accroître la connaissance du service public dont elle reste responsable.

A raison d'au moins huit fois par an, le Comité d'exploitation traite des problèmes liés à la gestion quotidienne du service et apporte des corrections aux dysfonctionnements constatés.

Le Comité de pilotage, d'une fréquence semestrielle, est chargé de superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat et de contrôler le respect des engagements contractuels.

Enfin, un Comité technique de travaux se réunit régulièrement. Il analyse et propose les ajustements nécessaires aux plans prévisionnels de renouvellement et aux programmes de travaux du Syndicat.

La ressource en eau

L'eau produite par le Syndicat provient en totalité de la nappe alluviale de la Durance. Un réseau de piézomètres (tubes utilisés pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine, appelée « niveau piézométrique ») permet une surveillance constante de l'aquifère (couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée).

Le Syndicat Durance-Ventoux exploite trois captages qui totalisent une capacité de production de 52 000 m^3/j.

Site/Localisation	Autorisation prélèvement	Caractéristiques
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m^3/j	5 puits à 24 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m^3/j	1 puits à drains rayonnants de 25 m
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m^3/j	3 forages à 30 m

Le réseau syndical est divisé en deux services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel.

Le captage de Cheval-Blanc permet de desservir les communes du Haut-service quant au Bas service, il est alimenté par les captages de Cavaillon.

Bas service	Haut service	
Caumont-sur-Durance	Les Beaumettes	Lioux
Cavaillon	Bonnieux	Maubec
Cheval-Blanc (55%)	Cabrières d'Avignon	Ménerbes
Lagnes (45%)	Cheval-Blanc (45%)	Murs
Le Thor	Gargas	Oppède
L'Isle-sur-la-Sorgue	Gordes	Robion (75%)
Robion (25%)	Goult	Roussillon
Saumane-de-Vaucluse	Joucas	Saint-Pantaléon
Velleron	Lacoste	Saint-Saturnin-lès-Apt
	Lagnes (55%)	Villars
	Les Taillades	Ville d'Apt (vente en gros)

Les stations de pompage et la production

Le service dispose de trois stations de pompage sur les sites de captages, qui ont produit en 2012 11 754 406 m^3 contre 11 520 632 m^3 en 2011.

Tout en restant inférieure aux volumes produits en 2009, la production connaît une augmentation de 2 %.

Cette augmentation est essentiellement due à période de grand froid de février 2012 ayant provoqué le gel de nombreux compteurs et un volume de pertes exceptionnel estimé à 263 000 m^3 environ.

Répartition de la production annuelle

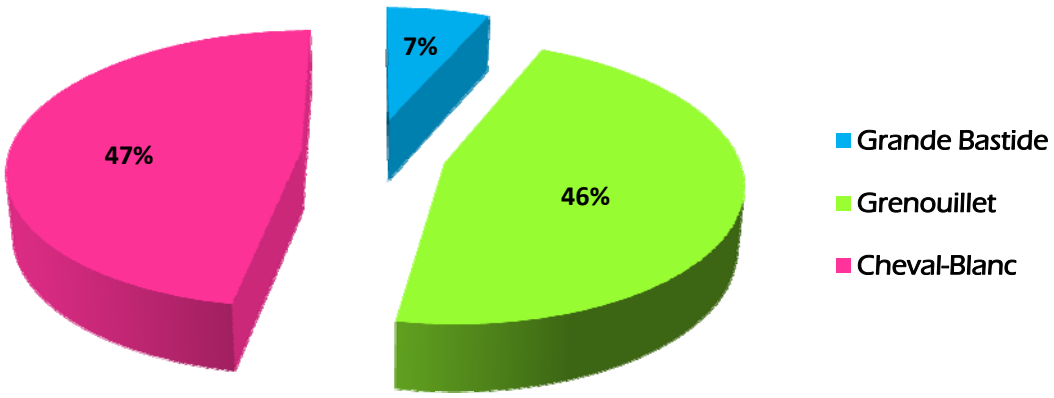

Evolution des volumes produits en m^3

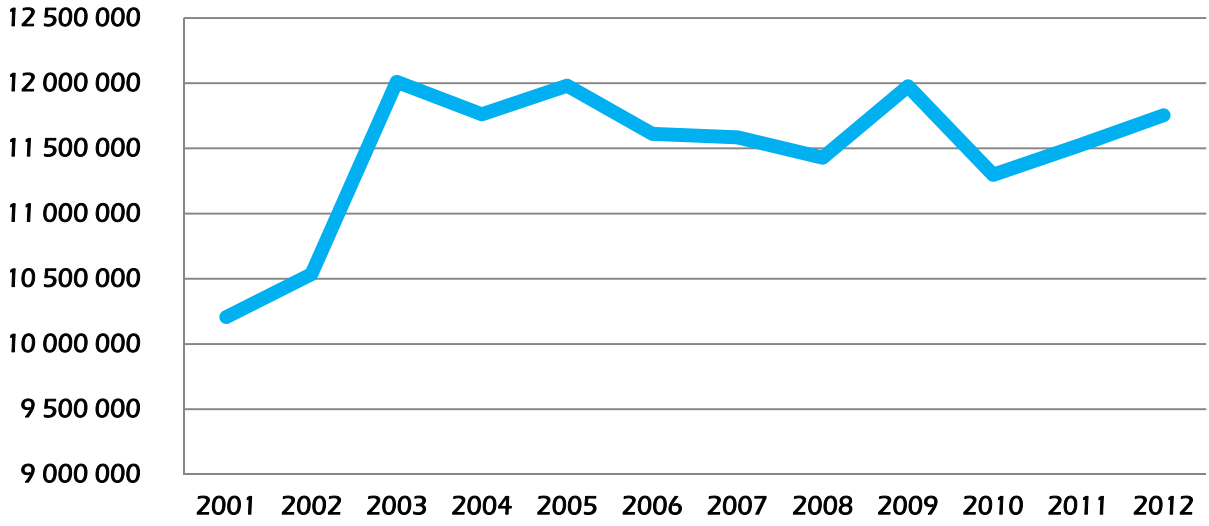

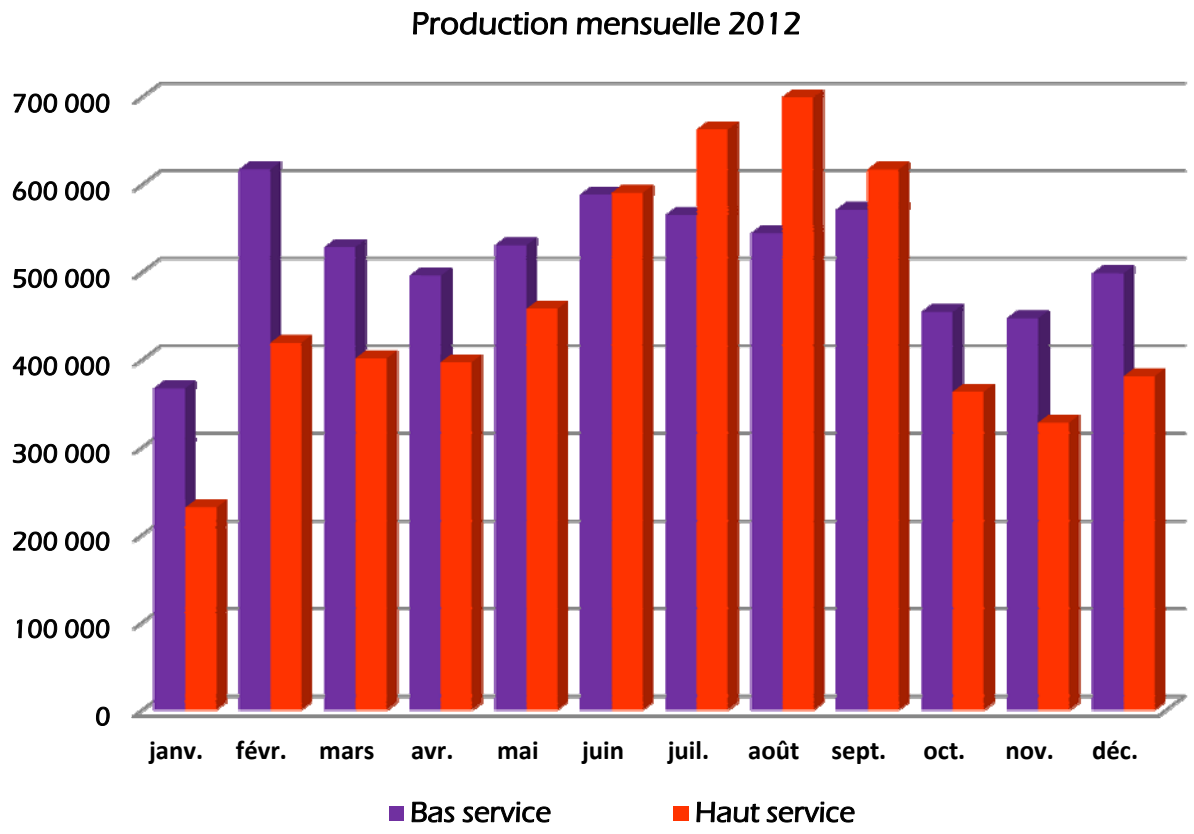

Les achats d'eau

Depuis 1991, le Syndicat Durance-Ventoux achète de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault (S.I.A.E.P) pour alimenter le secteur de « Sarraud » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Hormis une importante augmentation de la consommation en 2006 consécutive à une fuite sur branchement, le volume importé sur ce secteur atteint son niveau le plus haut depuis 8 ans avec 17 213 m^3. Cette hausse est consécutive à différents incidents survenus sur le réseau en 2012 (phénomène de précipitation du calcaire).

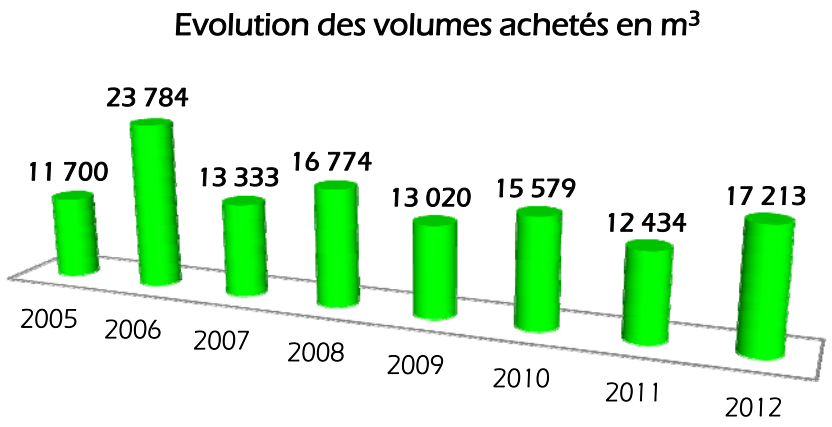

Les réservoirs et stations-relais de pompage

Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire du Syndicat Durance-Ventoux, quelque en soit le relief (l'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 880, soit une élévation de 820 mètres), le réseau de distribution est équipé de 50 réservoirs et 30 stations relais, dont 2 sur-presseurs et 2 accélérateurs, permettant des débits allant jusqu'à 4 724 m^3/j. Ces ouvrages régulent l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

La capacité de stockage du Syndicat a été portée en 2011 de 35 945 m^3 à 36 085 m^3 avec la réalisation de nouveaux ouvrages : le sur-presseur de Goult Village et l'accélérateur dit « Trente Mouttes », situé sur la commune de Cavaillon.

- Le Bas-service compte 10 réservoirs (14 cuves) pour 15 030 m^3,
- Le Haut-service est équipé de 40 réservoirs (50 cuves) pour une capacité totale de 21 055 m^3.

Un réseau de distribution en constante évolution

Le réseau comprend deux types de canalisations : les conduites de transport d'eau vers les réservoirs, appelées « feeders », composées de canalisations de gros diamètre et les conduites de desserte locale.

Le linéaire de réseau s'est accru de 242 km au cours des 10 dernières années.

Au 31 décembre 2012, selon les données fournies par le système d'information géographique du délégataire, le réseau syndical totalise près de 1 516 km de conduites en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm.

A noter que plus de 32 km du réseau sont implantés sur le territoire de communes extérieures au périmètre syndical.

Linéaire de réseau (en ml) en dehors du périmètre

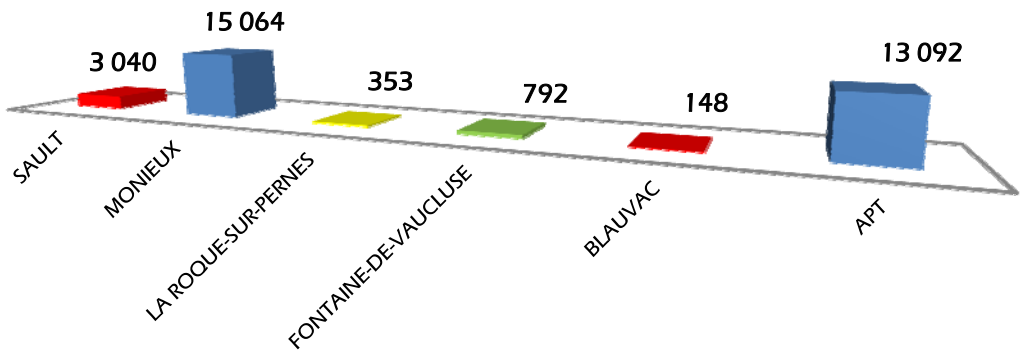

Répartition du linéaire de canalisations par commune en ml

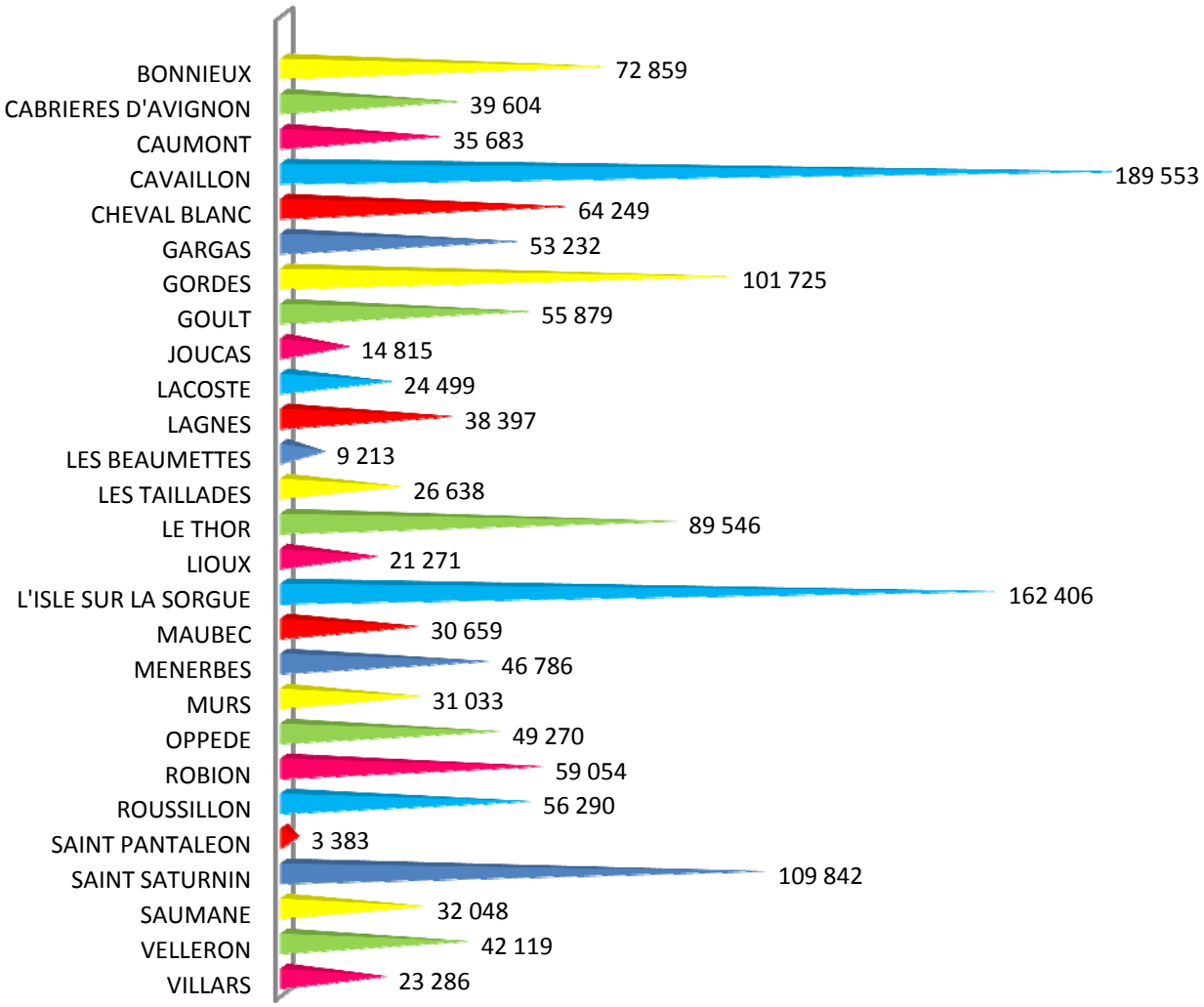

Linéaire des canalisations par matériaux

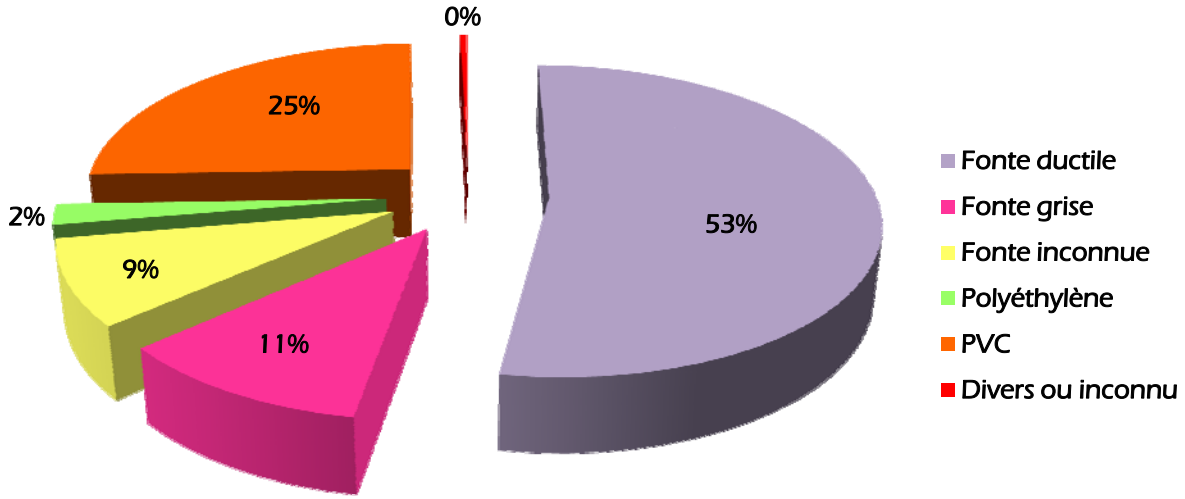

Ce sont plus de 12,3 km de canalisations qui ont été posées en 2012. Ce linéaire de réseau correspond aux :

- extensions de réseau financées par le Syndicat dans le cadre de ses programmes de travaux et extensions financées partiellement ou totalement par un tiers.
- travaux de renouvellement de canalisations vétustes ou générant des problèmes de qualité par une conduite d'un diamètre identique.
- aux travaux dits de renforcement, c'est-à-dire de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs.
- aux réseaux posés pour alimenter des groupes d'habitations dans le cadre de convention conclues entre le Syndicat et l'aménageur, financés par le lotisseur puis intégrés dans le réseau syndical.

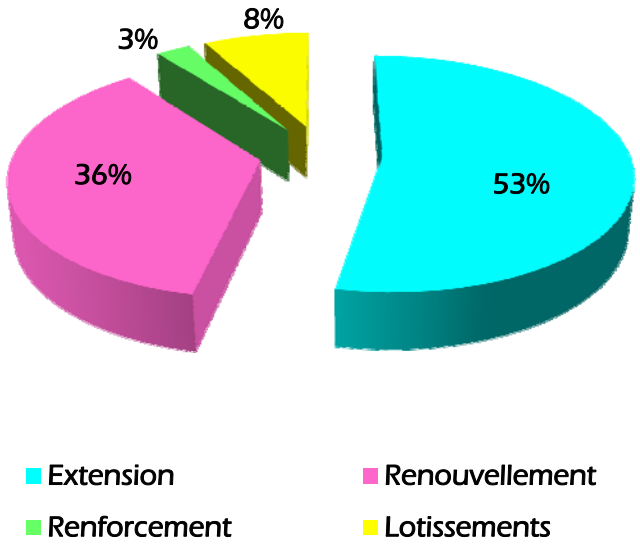

Les branchements

	Syndicat	SDEI
Branchements neufs	208	169
Renouvellement de branchements	394	546
Dont branchements plomb	66	

Fin 2012, le service technique du Syndicat a procédé à un nouvel inventaire des branchements plomb. Il resterait 907 branchements à renouveler, soit environ 1,9 % du parc.

Par ailleurs, le délégataire a renouvelé en 2012 2 079 compteurs, soit 4,17 % du parc, contre 3 608 en 2011.

L'âge moyen du parc est de 7,7 ans.

LA VENTE D'EAU

Population et abonnements

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pourvoit aux besoins en eau de plus de 95 000 habitants résidant dans les 27 communes qu'il dessert. De type semi-rural, le territoire syndical est soumis à de fortes variations de population saisonnières liées au tourisme particulièrement développé sur la vallée du Calavon et le Pays des Sorgues et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le nombre d'habitants desservis est désormais estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée (recensements généraux ou complémentaires).

Estimation du nombre d'habitants desservis

2009	2010	2011	2012
94 421	95 044	94 605	95 078

En 2012, le nombre total d'abonnés s'élève à 48 298 pour 51 209 abonnements souscrits (hors vente en gros).

Le nombre d'abonnements a augmenté de 30,3 % sur les des dix dernières années et de 1,1 % par rapport à 2011.

Evolution du nombre d'abonnés depuis 10 ans

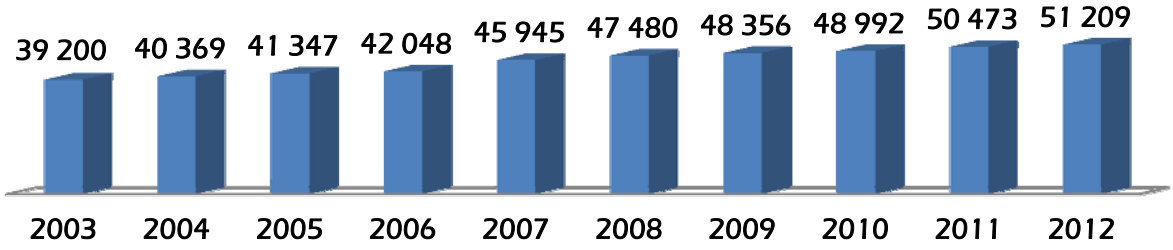

Le nombre de primes fixes supplémentaires, détaillé ci-après par année, résulte pour l'essentiel de l'individualisation des abonnements en habitat collectif.

Nombre d'abonnements supplémentaires par an

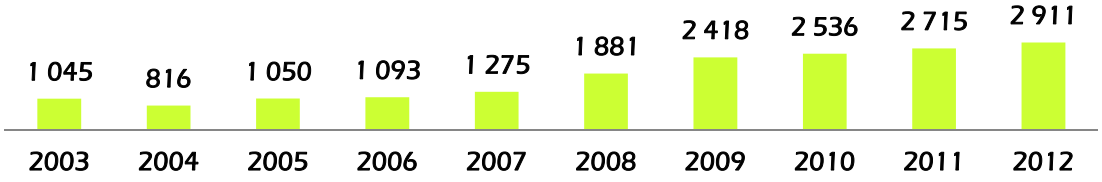

Le nombre d'abonnements souscrits par commune se décompose de la manière suivante :

Communes	Clients Services Publics	Clients Domestiques	Total Clients	Primes fixes sup.	Total Primes fixes
Bonnieux	23	1 180	1 203	65	1 268
Cabrières d'Avignon	23	1 033	1 056	38	1 094
Caumont-sur-Durance	29	1 811	1 840	48	1 888
Cavaillon	142	12 078	12 220	844	13 064
Cheval-Blanc	35	1 599	1 634	33	1 667
Gargas	24	1 571	1 595	23	1 618
Gordes	32	1 691	1 723	114	1 837
Goult	24	842	866	34	900
Isle-sur-la-Sorgue	125	9 329	9 454	837	10 291
Joucas	11	265	276	17	293
Lacoste	7	405	412	7	419
Lagnes	11	783	794	61	855
Le Thor	30	3 389	3 419	149	3 568
Les Beaumettes	8	170	178	123	301
Les Taillades	19	932	951	38	989
Lioux	6	192	198	2	200
Maubec	15	1 013	1 028	47	1 075
Menerbes	16	764	780	21	801
Murs	20	393	413	6	419
Oppède	19	780	799	18	817
Robion	42	1 950	1 992	58	2 050
Roussillon	26	1 000	1 026	16	1 042
Saumane-de-Vaucluse	7	490	497	183	680
Saint-Pantaleon	5	119	124	3	127
Saint-Saturnin lès Apt	32	1 939	1 971	71	2 042
Velleron	24	1 327	1 351	38	1 389
Villars	9	489	498	17	515
TOTAL	764	47 534	48 298	2 911	51 209

La vente d'eau

L'ensemble des volumes comptabilisés aux compteurs en 2012 progresse de 7,47 % par rapport à 2011, avec 7 358 892 m^3 dont 20 708 m^3 pour la vente en gros.

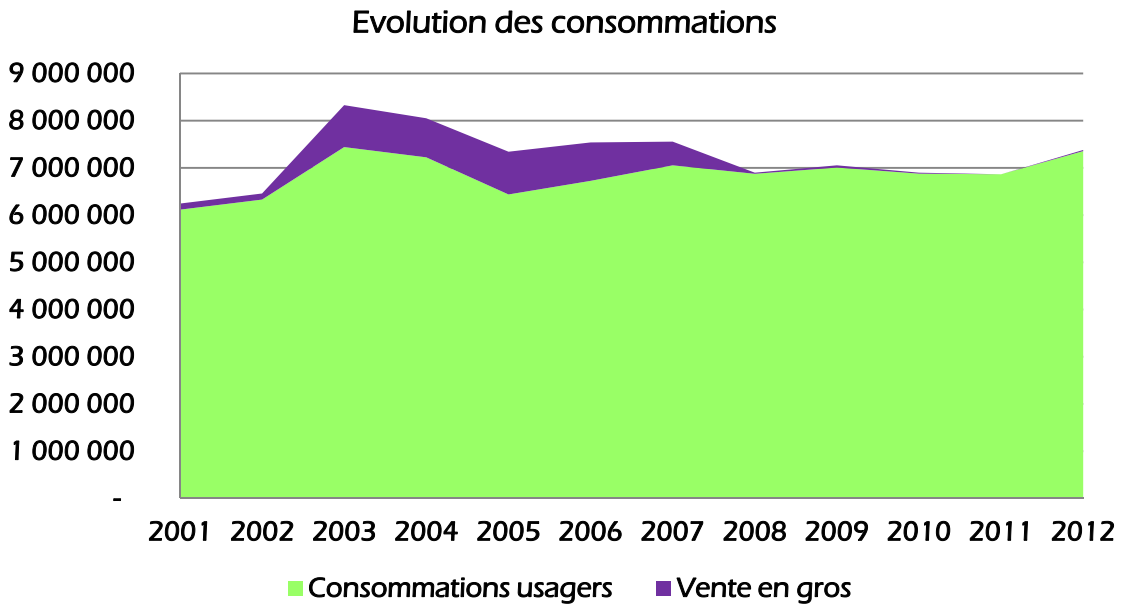

La consommation des usagers

La consommation annuelle moyenne par branchement domestique s'élève à 144 m^3. Elle progresse de 6,2 % par rapport à 2011 sous l'effet conjugué d'une plus forte consommation certaine des abonnés et d'un nombre de jours entre les dates médianes de relève supérieur à celui de l'année précédente (371 contre 358)

La disparité des consommations entre les communes des Haut et Bas services demeure, les premières étant moins économes en eau.

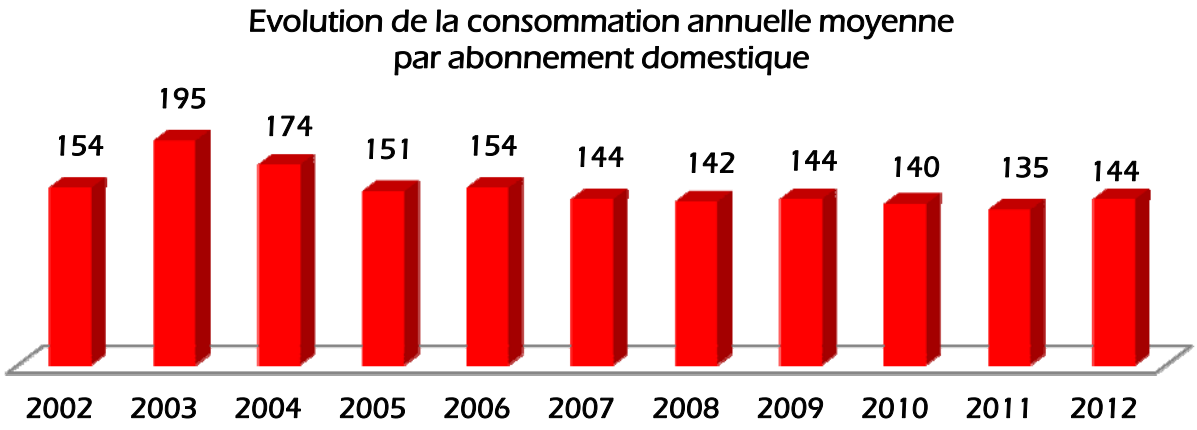

Communes	2012	2011	Variation en %	m^3/an domestique
Bonnieux	298 229	272 475	9,45	239
Cabrières d'Avignon	236 133	226 380	4,31	202
Caumont-sur-Durance	186 198	179 187	3,91	100
Cavaillon	1 473 333	1 392 678	5,79	115
Cheval-Blanc	173 754	161 330	7,70	103
Gargas	261 443	234 167	11,65	159
Gordes	590 052	584 292	0,99	328
Goult	186 012	172 621	7,76	209
Isle-sur-la-Sorgue	1 182 838	1 195 455	-1,06	115
Joucas	92 240	56 033	64,62	344
Lacoste	81 210	64 587	25,74	198
Lagnes	122 373	116 265	5,25	139
Le Thor	465 617	401 836	15,87	128
Les Beaumettes	48 963	49 006	-0,09	267
Les Taillades	102 847	95 183	8,05	105
Lioux	36 254	34 437	5,28	188
Maubec	172 927	155 406	11,27	149
Menerbes	187 860	150 769	24,60	238
Murs	92 181	84 487	9,11	222
Oppède	157 105	144 077	9,04	191
Robion	282 318	251 659	12,18	125
Roussillon	214 616	204 495	4,95	199
Saumane-de-Vaucluse	97 048	97 689	-0,66	197
Saint-Pantaléon	14 362	12 929	11,08	119
Saint-Saturnin lès Apt	339 807	313 131	8,52	165
Velleron	203 350	157 882	28,80	114
Villars	59 822	56 429	6,01	120
TOTAL m^3	**7 358 892**	**6 864 885**	**7,20**	**144**

Ratio de facturation et volumes non facturés

Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical progresse sensiblement en 2012. Il s'établit à 64,1 %.

La disparité importante entre le Haut et le Bas-service constatée de manière récurrente perdure.

	2009	2010	2011	2012
Bas service	53,9 %	59,0 %	57,8 %	62,6 %
Haut service	65,5 %	63,4 %	61,6 %	65,5 %

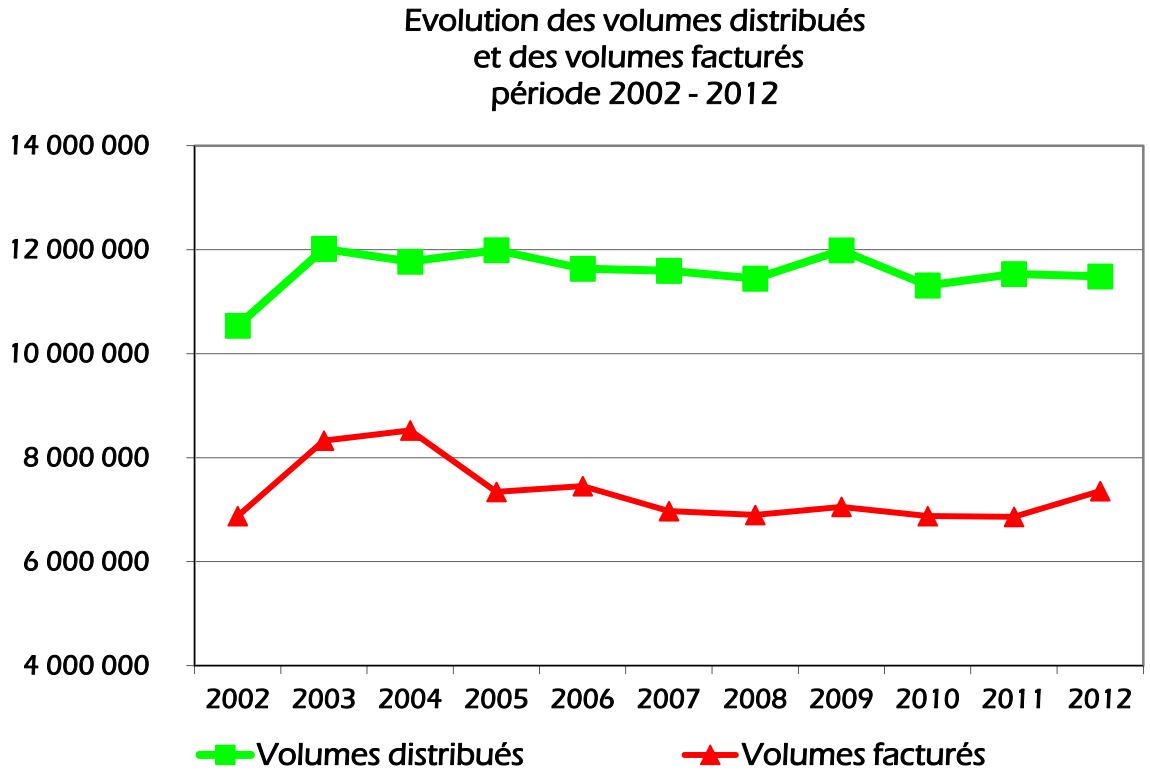

Bien que cela soit sans incidence sur le ratio de facturation, le délégataire s'attache, depuis plusieurs années, à améliorer sa connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire ce peut, les volumes qui ne sont pas facturés mais dont l'usage est autorisé.

Cette démarche, qui ne peut que reposer sur des estimations, s'inscrit dans l'objectif de réduction des pertes d'eau et d'amélioration du rendement de réseau.

En effet, ce dernier indicateur intègre dans son calcul les volumes non facturés mais comptabilisés que sont les « eaux de service » et les volumes autorisés sans compteur.

En 2012, ces volumes progressent de manière plus modérée que les années précédentes.

Ils enregistrent une hausse de 2 % et s'élèvent à 240 853 m³

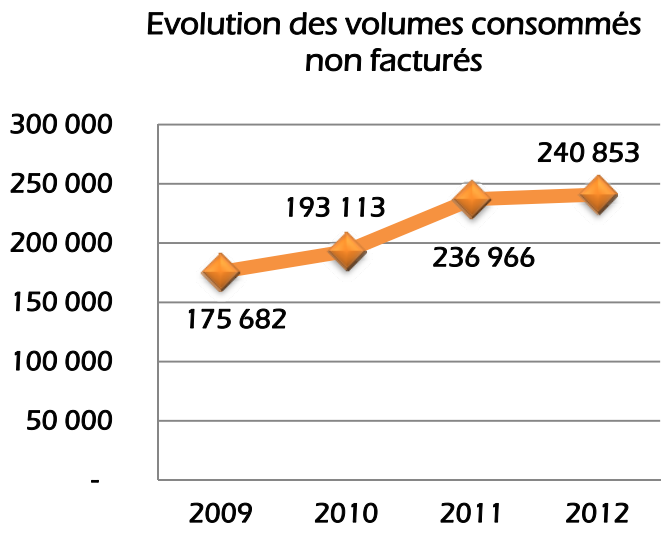

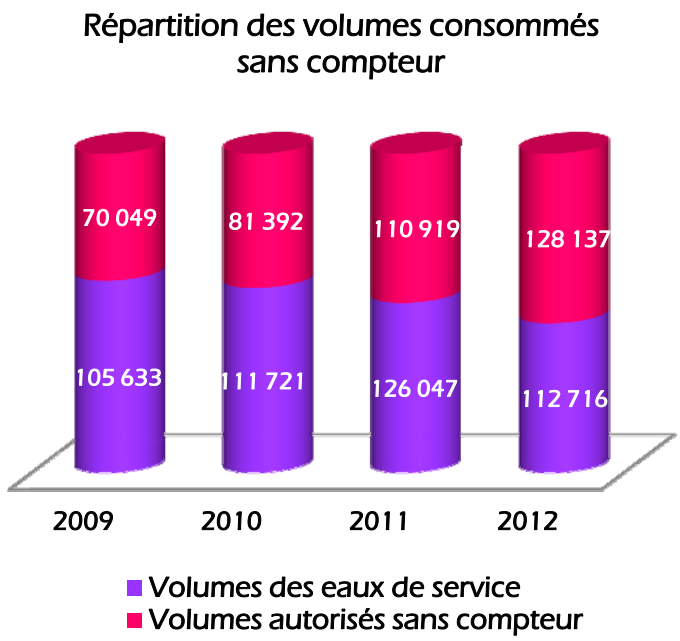

Les dégrèvements sur factures d'eau, avoirs techniques et remises gracieuses

Le Syndicat a mis en place en 1996 une procédure gracieuse répondant à la volonté de soulager la facturation de l'usager en cas de fuites exceptionnelles, tout en le responsabilisant.

Ce dispositif prend en compte les fuites sur le réseau privatif des abonnés lorsqu'elles conduisent à une consommation supérieure à trois fois la consommation réelle moyenne annuelle sur les trois années précédant celle de la fuite, dans la limite, sauf dérogation, d'un dégrèvement par branchement par période de 5 ans.

En parallèle de ce dispositif, le Syndicat accorde des « avoirs techniques » pour les consommations d'eau inhabituelles, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat.

De même, certains abonnés, dont la situation ne relève d'aucun de ces dispositifs, ont pu bénéficier de remises gracieuses sur la facturation de l'eau.

Bien que regroupés sous le titre générique de dégrèvement, dans le rapport du délégataire, ces différents types de procédures font l'objet, depuis 2011, d'un traitement distinct, les règles de calcul étant différentes.

Bien qu'en légère régression, le volume global d'eau dégrevé reste élevé, avec 252 154 m³ en 2012, dont 29 433 m³ pour les avoirs techniques et 14 772 m³ au titre de remises gracieuses.

Evolution des volumes d'eau dégrevés

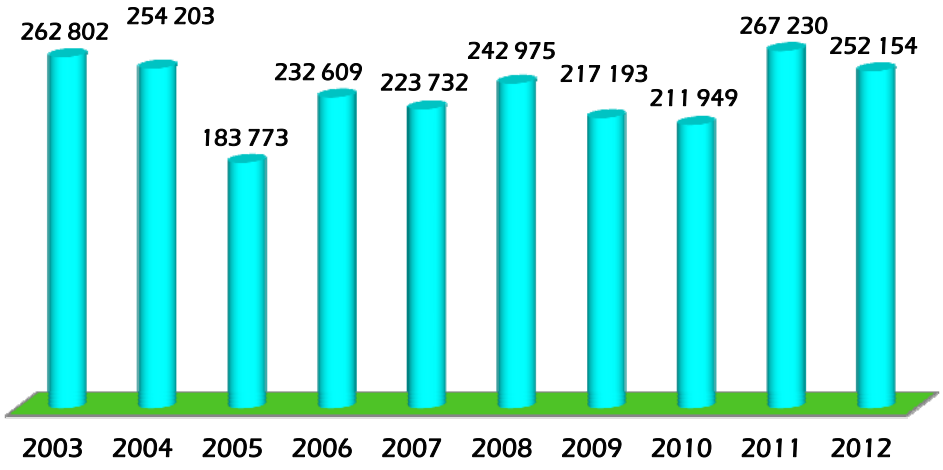

Répartition des volumes écrêtés par communes

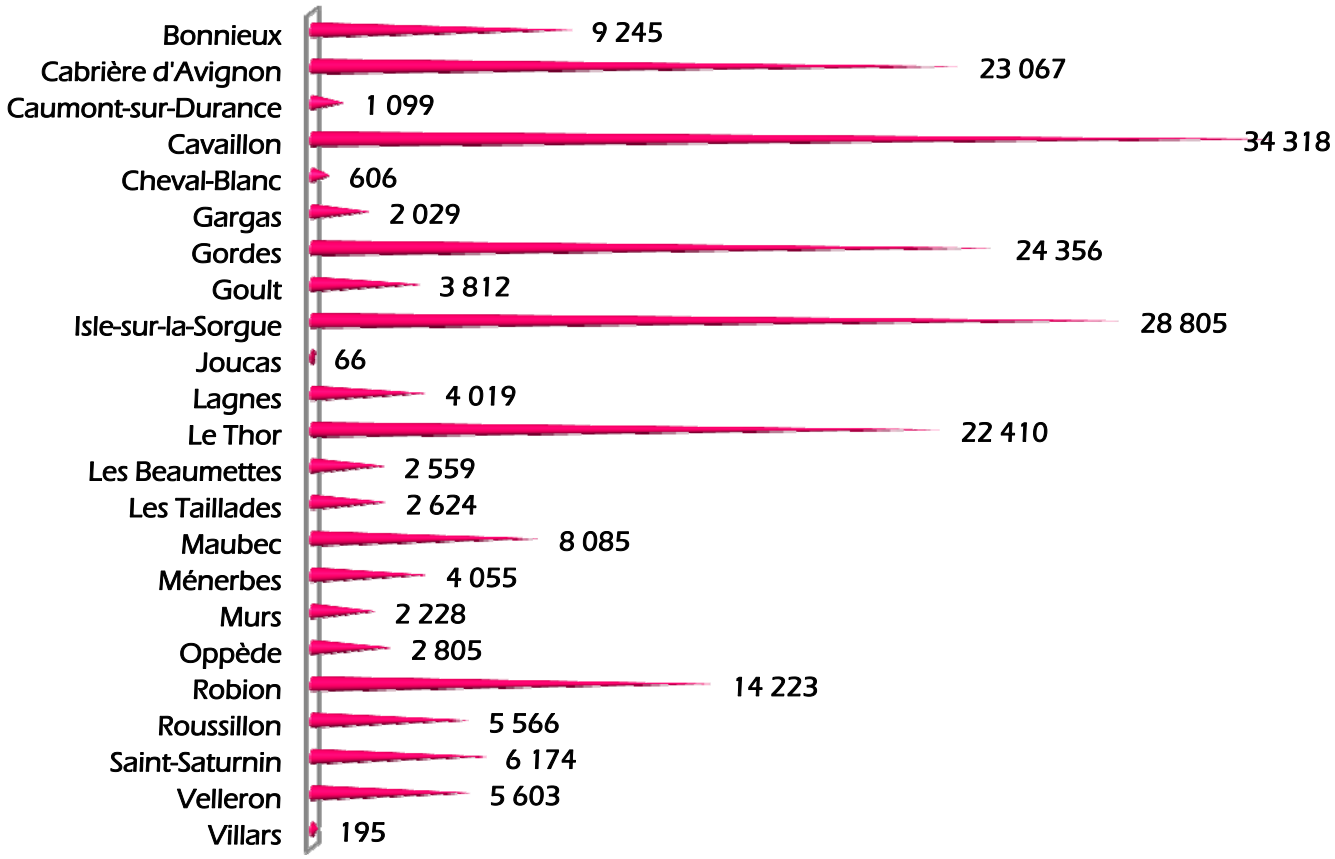

Aucun abonné des communes de Lioux, Saint-Pantaléon et Saumane de Vaucluse n'ont sollicité de dégrèvement en 2012.

La vente d'eau en gros

Depuis l'adhésion du Grand Avignon au Syndicat en 2007 par le biais du mécanisme de représentation-substitution pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, seule demeure aujourd'hui la fourniture d'eau en gros à la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour l'alimentation de la Ville d'Apt.

Cette convention a fait l'objet, en 2011, d'un avenant n° 3 portant sur la mise à jour des points de livraison et de comptage de l'eau fournie par le Syndicat.

Aujourd'hui et compte tenu de la mise en service en mars 2006 du forage du Fangas, la vente d'eau en gros a principalement un usage de secours.

Le volume d'eau vendu en gros connait en 2012 une augmentation ponctuelle relativement significative.

Il s'élève à 20 708 m^3 contre 1 690 m^3 en 2011.

Evolution des volumes vendus en gros en m^3

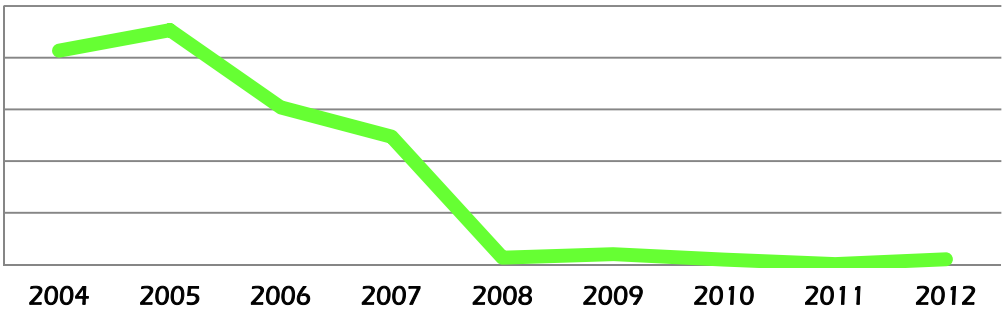

LA REDUCTION DES PERTES D'EAU : DES PERSPECTIVES VERTUEUSES

La délégation de service public à la SDEI, entrée en application le 1er mars 2008, fait de la réduction des pertes d'eau un objectif majeur du contrat. Le délégataire s'est ainsi engagé à résorber 1 500 000 m^3 de perte sur les 10 années du contrat ; objectif décomposé en paliers annuels assorti de pénalités en cas de non réalisation.

Bien que l'objectif contractuel ne soit pas atteint, 542 000 m^3 ont été économisés en 2012 par rapport à l'année précédente.

778 803 m^3 de pertes d'eau, volume le plus bas constaté depuis le début du contrat, donneront lieu à l'application de pénalités en 2012.

Il est à noter que ce constat ne prend pas en compte un volume exceptionnel de 263 216 m^3, conséquence de la forte période de gel de fin janvier 2012.

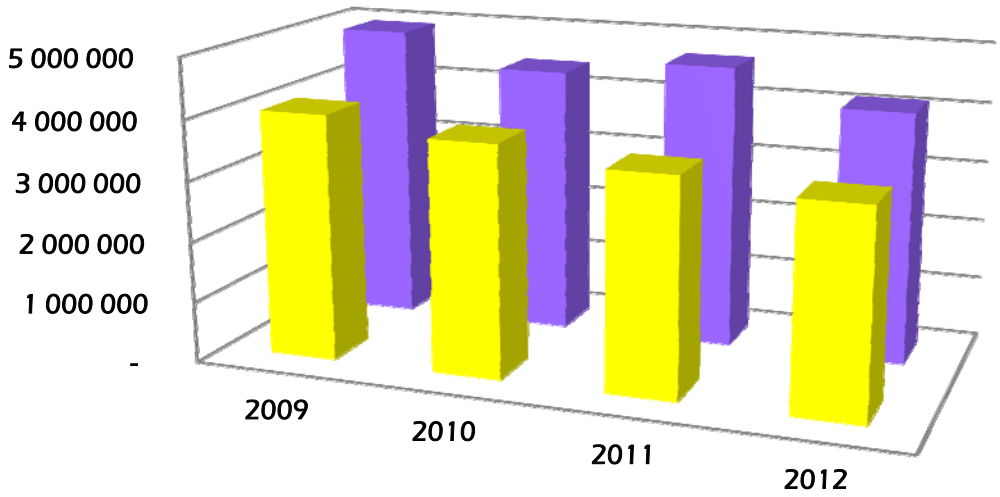

	2009	2010	2011	2012
Volume maximum	4 050 000	3 800 000	3 550 000	3 350 000
Pertes constatées	4 940 005	4 414 888	4 671 317	4 128 803

Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de cette politique incitative, un certain nombre de mesures d'accompagnement technique sont mises en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

C'est ainsi que la sectorisation de l'ensemble du réseau de distribution, par la mise en place d'appareils de mesure de débits permanents, est effective depuis fin 2011.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits de nuit par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites seront renforcés en 2013 grâce au déploiement par le Syndicat, sur les communes les plus urbaines du Bas service d'une sectorisation complémentaire, avec financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

De même, depuis 2009, la SDEI a développé le système « AVERTIR » sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue qui permet, grâce à 140 capteurs acoustiques, une écoute permanente de 150 km de réseau.

Par ailleurs, une technique innovante de recherche de fuite au gaz traceur permet la détection de fuite.

Le bilan des campagnes de recherche de fuites

Le bilan des recherches de fuites sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2012 à 210 fuites trouvées, dont 55 au titre du dispositif « AVERTIR » pour 437 km de réseau inspectés.

Ce chiffre progresse de 23,5 % par rapport à 2011, pour 24 % de linéaire supplémentaire inspecté.

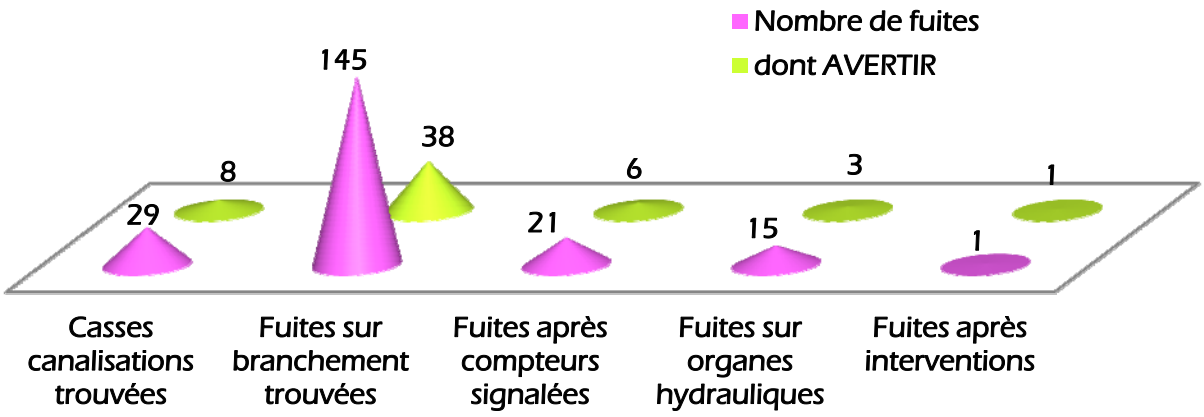

Le bilan des réparations de fuites

Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant est en très nette augmentation en 2012 (+41 %). Il s'élève à 916 et frôle le nombre maximum atteint au cours des 5 dernières années, soit 922 en 2009.

Casse 2012 à Oppède

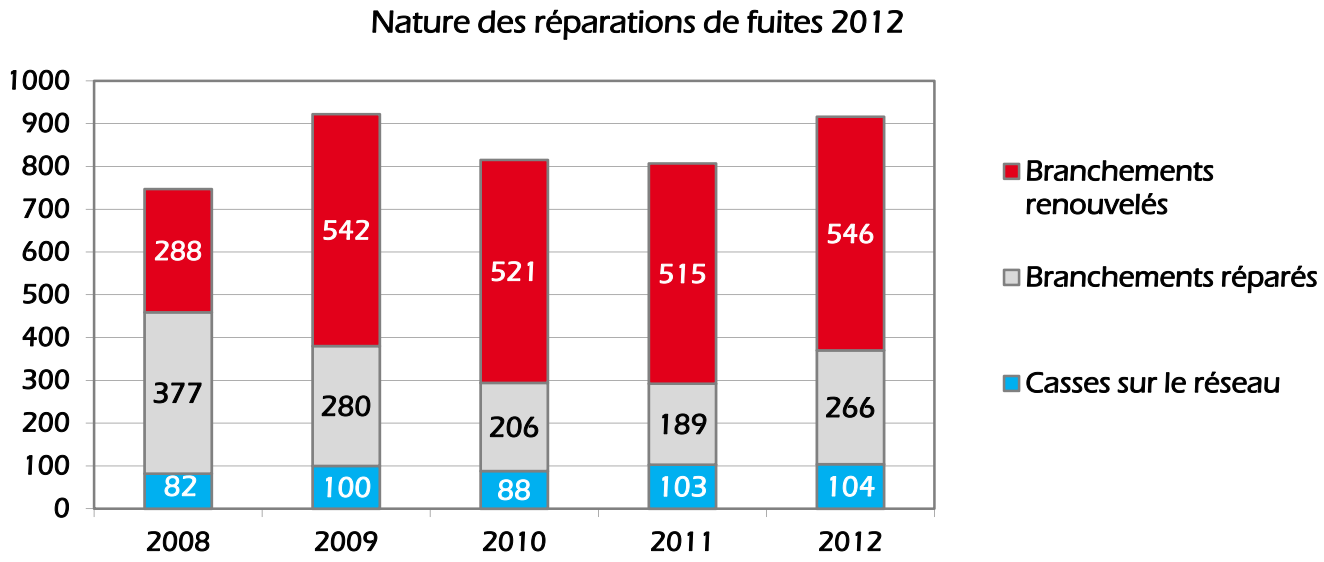

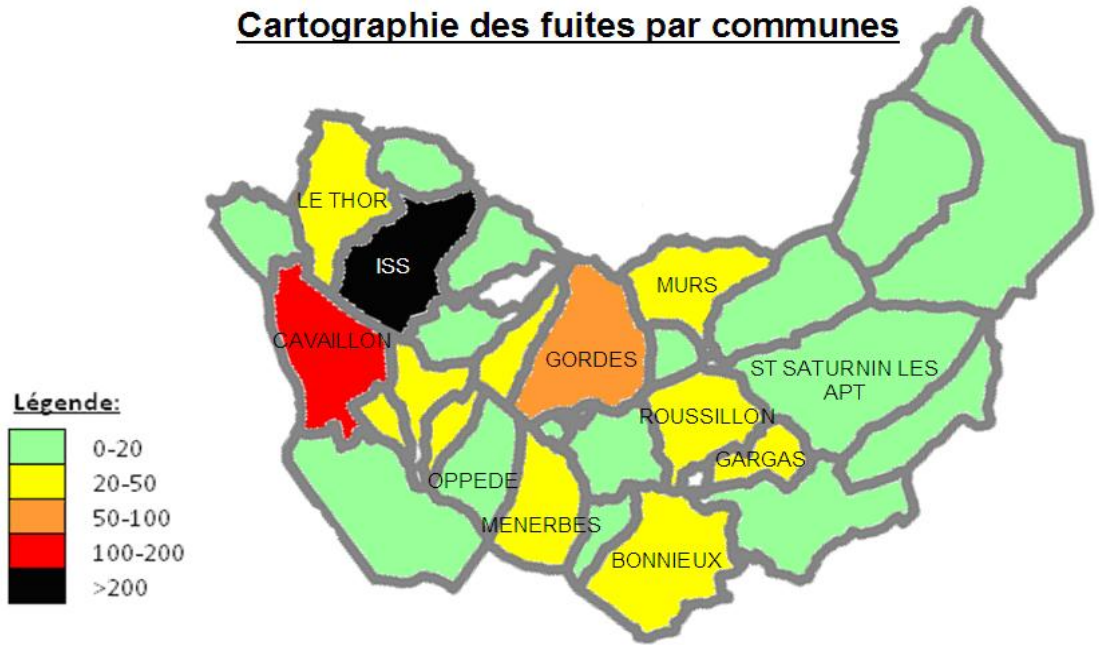

La lutte contre les fraudes

L'exploitant a poursuivi ses efforts en matière de recherche de fraudes, qui constitue un axe complémentaire de réduction des pertes d'eau.

C'est ainsi que 20 cas ont été constatés en 2012, 70 % d'entre eux concernent des prises illicites sur poteaux d'incendie.

Par ailleurs, 2 cas particuliers ont permis une quantification approximative du volume prélevé, à hauteur de près de 14 000 m^3.

LE PRIX

Plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau ne comprend pas seulement le coût de la production et de la distribution d'eau au robinet des consommateurs. Elle couvre également et pour plus de la moitié, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et qui ne relèvent pas du Syndicat Durance-Ventoux.

Elle se décompose en quatre parties :

La part « eau potable ». Ce service assuré par le Syndicat et son délégataire comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les contrôles de qualité et le service client ;

La part « assainissement ». Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel relève de la compétence des collectivités adhérentes.

La part « redevances ». Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.

L'Agence de l'Eau subventionne également, grâce à ces redevances, les collectivités et industriels en équipements de dépollution des eaux usées.

La part « TVA », au taux de 5,5 % qui relève de l'Etat.

Le Syndicat Durance-Ventoux applique un prix identique sur les 27 communes.

Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, et plus récemment son délégataire, ont opté pour des tarifs de vente d'eau de type binôme, c'est-à-dire qu'ils comprennent une part fixe annuelle (abonnement) et une part proportionnelle liée à la consommation annuelle, qui se décline en 2 tranches.

Une première tranche pour les consommations de 0 à 60 m^3 par semestre, qui correspond au besoin essentiel d'une famille de 4 personnes.

Une seconde tranche pour les consommations supérieures à 60 m^3 par semestre pour les plus gros consommateurs, dite « tranche de confort ».

Ce choix s'inscrit pleinement dans les recommandations actuelles des pouvoirs publics.

Tarifs usagers et industriels au 31/12/2012

Nature	Syndicat	S.D.E.I.
Abonnement semestriel	8,00 €	10,86 €
Consommation (prix au m^3) :		
de 0 à 60 m^3/semestre	0,3454 €	0,4243 €
au-delà de 60 m^3/semestre	0,6907 €	0,6857 €

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service approuvé par le comité syndical le 15 décembre 2011.

Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau.

Au 1er janvier 2012, les frais d'accès au service, sans déplacement, s'élèvent à 35,85 € H.T. (34,61 € H.T. en 2011).

Taxes et redevances au 31/12/2012

	Prix au m^3
Préservation des ressources en eau	0,1164 €
Lutte contre la pollution	0,22 €
T.V.A.	5,5 %

Tarifs vente en gros au 31/12/2012

Nature	Syndicat	S.D.E.I.
Prime fixe semestrielle	10 653,08 €	6 562,46€
Consommation (prix au m^3) :		
de 0 à 140 000 m^3/an	0,1401€	0,2187 €
au-delà de 140 000 m^3/an	0,2930€	0,2187 €

L'évolution de la facture

De combien la facture a-t-elle augmenté par rapport à l'an dernier pour la distribution d'eau potable ?

Pour une consommation de 120 m^3, la facture annuelle a augmenté de 1,22 %, passant de 1,50 €/m^3 au 1er janvier 2012 à 1,52 €/m^3 au 1er janvier 2013.

Au 1er janvier 2013, la part du prix de l'eau correspondant au service assuré par le Syndicat Durance-Ventoux augmente de 2 %.

La part revenant à SDEI connaît également une augmentation contenue de 2,34 % après application de la formule de révision figurant au contrat de délégation de service public.

Sur la même période, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau régressent de 1,9 %.

Distribution eau	Au 01.01.2011	Au 01.01.2012	Au 01.01.2013	Evolution
Part Syndicat				
Abonnement	16,00	16,00	16,32	
Consommation (120 m^3)	43,20	41,45	42,28	
Sous-total 1	**59,20**	**57,45**	**58,60**	**2,00 %**
Part SDEI				
Abonnement	20,98	21,72	22,24	
Consommation (120 m^3)	43,70	50,92	52,10	
Sous-total 2	**64,68**	**72,64**	**74,34**	**2,34 %**
Total eau (hors taxes)	**123,88 €/an**	**130,09 €/an**	**132,94 €/an**	**2,19 %**
Prix moyen au m^3	*1,0323 €/m^3*	*1,0841 €/m^3*	*1,1078 €/m^3*	

Redevances	Au 01.01.2011	Au 01.01.2012	Au 01.01.2013	Evolution
Préservation ressources	9,37	13,97	6,00	
Lutte contre la pollution	25,20	26,40	33,60	
Total (hors taxes)	**34,57 €/an**	**40,37 €/an**	**39,60 €/an**	**-1,9 %**
Prix moyen au m^3	*0,2881€/m^3*	*0,3364 €/m^3*	*0,3300 €/m^3*	

Total général (hors TVA)	158,45	170,46	172,54	Evolution
Prix moyen au m^3	*1,3204 €/m^3*	*1,4205 €/m^3*	*1,4378 €/m^3*	
TVA (5,5 %)	8,71	9,38	9,49	
Total général TTC	**167,16 €/an**	**179,84 €/an**	**182,03 €/an**	**1,22 %**
Prix moyen au m^3	*1,3930 €/m^3*	*1,4986 €/m^3*	*1,5169 €/m^3*	

Décomposition de la facture annuelle au 1er janvier 2013

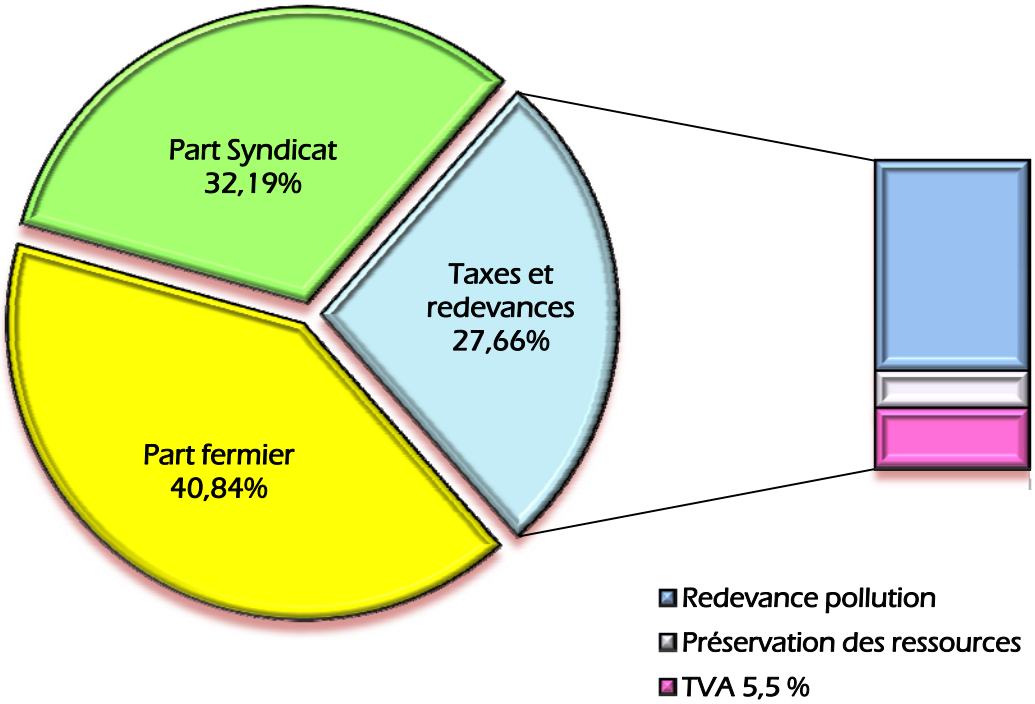

Par ailleurs, dans un esprit de maîtrise du prix du service de l'eau et pour répondre à l'objectif « d'une meilleure utilisation de la ressource par les usagers », au sens de la loi n°2006-1772 du 30 Septembre 2006 relative à l'eau et les milieux aquatiques, l'arrêté du 6 Août 2007 limite, à compter du 1er janvier 2012, le poids de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé à moins de 30%, pour une consommation de référence de 120 m^3.

Le Syndicat a fait le choix de satisfaire à cette obligation réglementaire dès 2011.

L'abonnement représente 29% de la facture de référence au 1er janvier 2013.

Comment la facture a-t-elle évolué depuis 2003 ?

Evolution de la part relative des différentes composantes de la facture (hors assainissement) de 2004 à 2013

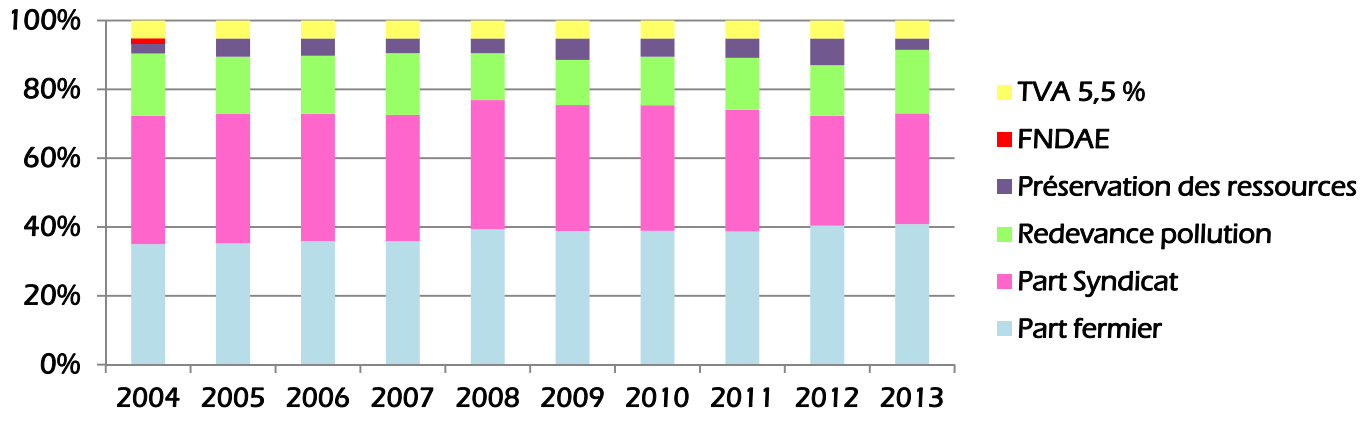

Evolution comparée de la facture et de ses composantes (hors assainissement) de 2004 à 2013

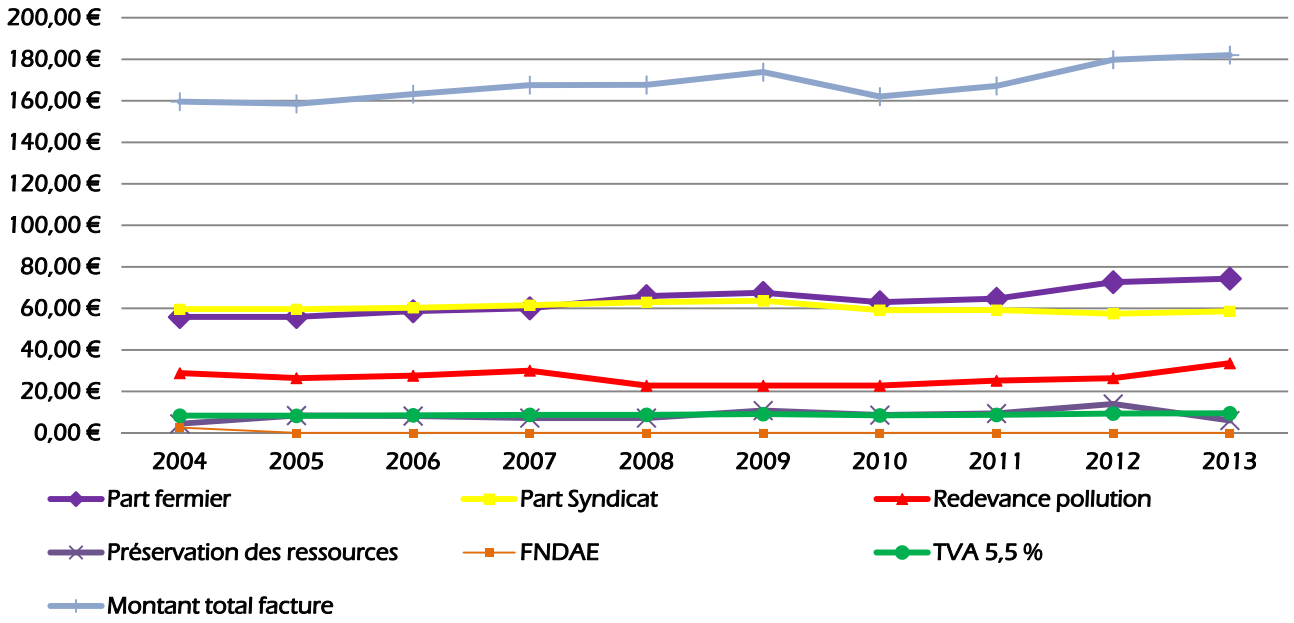

De 2003 à 2012 :

La part de l'eau correspondant au service public de distribution de l'eau, c'est-à-dire celle du Syndicat Durance-Ventoux et de son délégataire, a augmenté de 13 % en 10 ans.

Des deux composantes de ce prix, la part revenant au Syndicat est celle qui connaît l'augmentation la plus modérée (7,5 % contre 18,3 % pour le délégataire).

La part « taxes et redevances », a également augmenté dans des proportions similaires (12 %). Toutefois, après deux ans de hausses conséquentes, son évolution est négative en 2013 (-1,3 %).

Concernant plus particulièrement les redevances perçues par l'Agence de l'Eau, celle relative à la préservation des ressources, dite redevance prélèvement, est revenue en 2013 à un taux inférieur à celui de 2005 alors que la redevance pollution atteint son niveau le plus haut depuis 10 ans.

L'eau paye l'eau

Le financement du service public de l'eau potable est exclusivement assuré par l'usager ; c'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial.

Ainsi, le Syndicat Durance-Ventoux ne perçoit aucune participation des collectivités membres.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des participations aux travaux versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements ainsi que des subventions en annuités versées par le Département de Vaucluse dans le cadre des programmes d'investissement antérieurs à 1988.

Ces recettes s'élèvent à 4 960 909 € et sont en progression de 12,8 % par rapport à 2010.

Elles proviennent à plus de 91 % de la vente d'eau.

Evolution et répartition des recettes d'exploitation 2008-2012

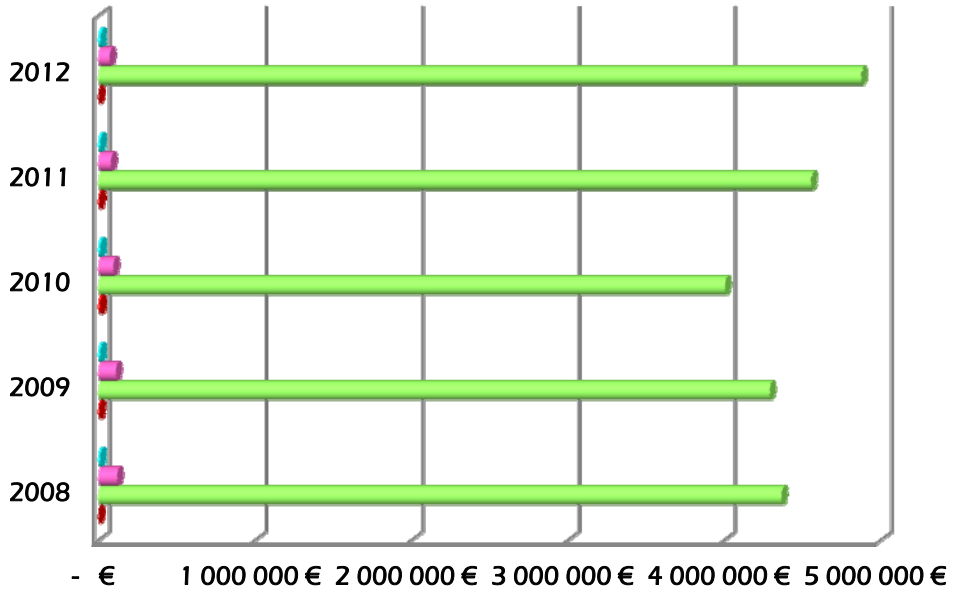

	2008	2009	2010	2011	2012
Autres produits de gestion courante	11 137 €	12 092 €	12 162 €	12 198 €	14 639 €
Subventions d'exploitation	117 076 €	109 300 €	93 247 €	77 570 €	69 531 €
Ventes produits, prestations	4 366 282 €	4 289 854 €	4 004 381 €	4 555 703 €	4 876 603 €
Remboursement assurance statutaire	- €	5 999 €	12 238 €	4 764 €	137 €

Le produit de la vente d'eau connaît une augmentation significative de 5,3 % par rapport à 2011. Il atteint 4 527 992 €, sous le triple effet de :

- La suppression de tout décalage de facturation,
- L'augmentation des tarifs de la surtaxe syndicale,
- De l'augmentation des consommations.

Le produit annuel moyen encaissé sur les 5 dernières années est de 4 118 863 €.

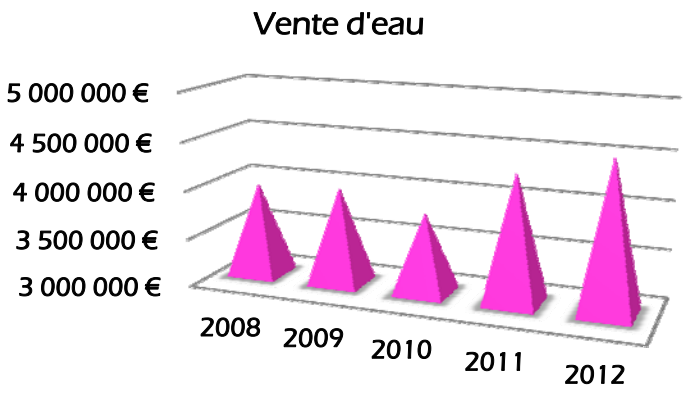

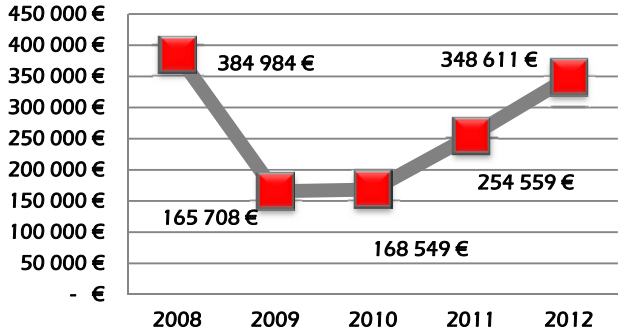

Le montant global des participations de tiers aux travaux impacte également favorablement pour la seconde année consécutive les recettes de la collectivité, avec une reprise confirmée des extensions à la demande de tiers (+37 %).

Les investissements

Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.

Les crédits consacrés par le Syndicat Durance-Ventoux à la sécurisation, au développement et au renouvellement de son réseau sont en augmentation de 11 % par rapport à 2011, avec 3 895 195 € investis.

Le montant des crédits de report sur le budget 2013 (programmes d'investissements engagés juridiquement mais non terminés au 31 décembre 2012) est, quant à lui, de 2 129 281 €.

La dotation aux amortissements s'élève, pour cette même période, à 2 657 575 € ; elle progresse de 6,6 % avec l'intégration dans l'actif syndical des programmes de travaux achevés en 2011.

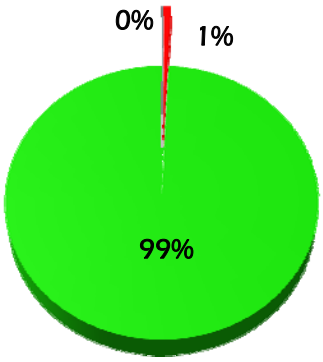

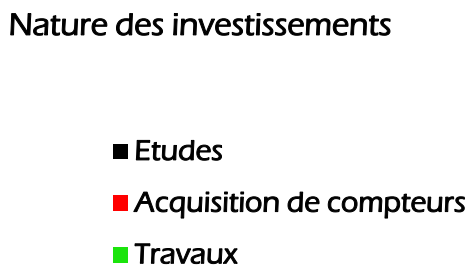

Plus de 75 % des dépenses d'équipement réalisés en 2012 concernent des opérations de renouvellement et de renforcement de réseau (4 774 ml & 394 branchements), soit 2 915 K€, hors restes à réaliser au 31/12/2012 (1 718 918 €) :

- Cavaillon – Les Ratacans – Renouvellement et sécurisation de la canalisation de transit Ø 450 traversant le Coulon (46 K€)
- Cavaillon – Place Gambetta et Cours Gabriel Péri (86 K€ + 174 K€ RAR) ;
- Programme 2010/2011 de renouvellement et renforcement de réseau (1 588 K€ + 581 K€ RAR) ;
- Programme 2012 de renouvellement et renforcement de réseau (1 000 K€ + 935 K€ RAR) ;
- Travaux de renouvellement imprévus (193 K€ + 28 K€ RAR) ;

CAVAILLON– Les Ratacans

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Syndicat a également repris l'étanchéité de la cuve Sud du réservoir de Cavairanne, situé sur la commune de Ménerbes, pour un montant de 24 K€.

2012 a également vu l'achèvement total des programmes de travaux suivants :

- Le programme 2009 de suppression des branchements plomb (71 K€),
- La sectorisation du réseau de distribution du Haut service (54 K€) ;

Enfin, 777 K€ ont été consacrés aux extensions de réseau, qu'il s'agissent des travaux financés par les particuliers (406 K€ + 208 K€ RAR), ou de la programmation de travaux permettant de satisfaire les demandes formulées par les communes adhérentes afin de répondre aux nouveaux besoins liés au développement de l'urbanisation de certains secteurs ou au maintien du patrimoine bâti existant, souvent ancien, qui ne bénéficie pas d'un accès au réseau public d'eau potable, ainsi que pour améliorer la qualité du service par une meilleure régulation des pressions.

La dette de la collectivité

L'endettement du Syndicat Durance-Ventoux est faible. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 441 360,61 €.

Le capital de la dette se répartit de la manière suivante.

Caisse d'Epargne Provence Alpes	112 181,48 €
Crédit Agricole Méditerranée Alpes Corse	27 038,44 €
Agence de l'Eau	24 321,42 €

Annuité 2012	Intérêts & Frais Agence de l'Eau	Capital
163 541,34€	34 718,67 €	128 822,67€

Diagramme de remboursement

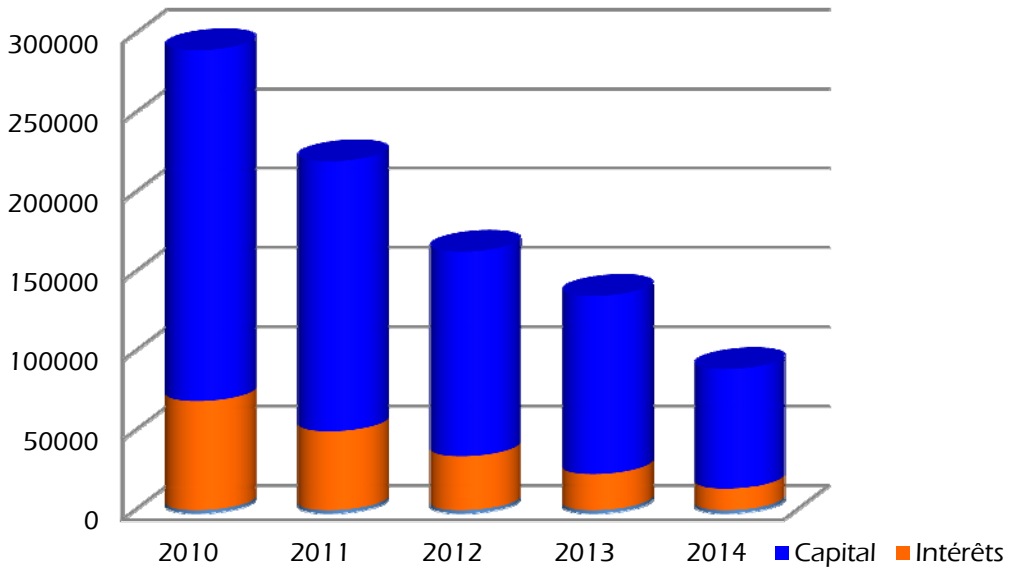

LA QUALITE DU SERVICE

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des préoccupations du Syndicat Durance-Ventoux.

La qualité de l'eau

En 2012, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être, une fois de plus, de très bonne qualité.

L'eau brute, qui provient de la nappe alluviale de la Durance, est, dès son prélèvement, de bonne qualité.

Cette qualité est renforcée par l'utilisation d'une filière de traitement adaptée et garantie par des captages protégés.

Par ailleurs, comme tout produit alimentaire, l'eau est placée sous haute surveillance et fait l'objet de contrôles rigoureux.

Une filière de traitement adaptée

Pour garantir cette qualité, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de productions de CAVAILLON et CHEVAL-BLANC qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

La modification du mode de traitement de l'eau actée fin 2011 par le Syndicat a été déployée sur l'ensemble du réseau au printemps 2012.

L'eau brute est depuis le printemps 2012 désinfectée au chlore gazeux. Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompé puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Ce changement est intervenu dans des conditions satisfaisantes dans la mesure où très peu de réclamations quant au goût ou à l'odeur de l'eau ont été enregistrées par le délégataire.

Le système de report de mesure du taux de chlore, en continu, sur les unités de production vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois ordres.

Le périmètre immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.

Le périmètre rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usage incompatibles avec l'activité de captage.

Le périmètre éloigné qui peut aussi faire l'objet de restriction d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource.

Les trois zones de captage du Syndicat sont dotées de leurs périmètres de protection.

La qualité de l'eau sous contrôle

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs.

Le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie depuis 2004 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

La surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical .

La qualité de l'eau est ainsi appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

L'ARS élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue. Cette synthèse est adressée une fois par an aux abonnés du Syndicat Durance-Ventoux, par une note jointe à la facture.

En 2012, le nombre total d'analyses réalisées est de 582, soit 1,6 analyse par jour.

Contrôle sanitaire – ARS				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	5	-	5	-
Unités de production	41	-	30	-
Unités de distribution :				
U.D. CHEVAL-BLANC	64	1	60	-
U.D. le GRENOUILLET	101	-	97	-
TOTAL	211		192	
TAUX DE CONFORMITE	99,5 %		100 %	

Autosurveillance – SDEI				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	3	-	3	-
Unités de production	19	-	16	-
Unités de distribution :				
U.D. CHEVAL-BLANC	23	-	22	-
U.D. le GRENOUILLET	47	-	46	-
TOTAL	92	-	87	-
TAUX DE CONFORMITE	100 %		100 %	

Pour la première fois depuis plusieurs années, les prélèvements effectués par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire ont révélé une non-conformité liée à une teneur en plomb supérieure à la norme sur la commune de Villars.

Ce résultat a conduit l'exploitant à réaliser 3 campagnes d'analyses sur 15 points différents. Ces dernières ont révélé 4 points avec une concentration de plomb supérieure à la norme actuelle, sans que la cause n'ait été trouvée. Un diagnostic qualitatif plomb plus approfondi sur effectué sur la commune en 2013 pour tenter d'expliquer ce phénomène

Néanmoins, l'eau distribuée par le service reste d'excellente qualité, tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

Sur l'ensemble du périmètre syndical, 18 analyses ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau (ex. : température, équilibre calco-carbonique, teneur en chlore libre excessive ou insuffisante).

Par ailleurs, pour éviter une pollution lors de la mise en service de nouvelles canalisations, des analyses bactériologiques sont réalisées avant leur raccordement ; les prélèvements sont effectués par les agents du Syndicat et analysés par le Laboratoire Départemental de Vaucluse.

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie…) ne sont pas tous résolus.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux normes, résulte des caractéristiques géologiques de l'aquifère dans lequel elle est prélevée.

La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, le Syndicat Durance-Ventoux a contractualisé un certain nombre d'engagements, sous forme d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par la S.D.E.I. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Les indicateurs contractuels

Ils visent particulièrement à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés.

D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

Indicateurs de qualité (hors indicateurs réglementaires)	2009	2010	2011	2012
Taux de réponses au courrier dans les 5 jours calendaires	93 %	87 %	96 %	96 %
Taux de prise d'appels	82 %	90 %	89 %	87 %
Taux de réalisation des branchements neufs dans les 30 jours	67 %	52 %	55 %	41 %
Délai moyen de réalisation des branchements neufs	34 jours	36 jours	33 jours	34 jours
Taux de branchements ouverts dans les 48 heures	64 %	80%	91%	90%
Délai moyen d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	3,8 jours	2 jours	1,5 jour	1,6 jour
Nombre d'échéanciers accordés	179	124	153	107
Taux d'abonnés mensualisés	33 %	31 %	33 %	35 %

Les contacts clientèle et réclamations

51 899 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2012, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2011.

Les réclamations des usagers du service concernent près de 20 % de ces contacts et progressent dans une proportion beaucoup plus importante ; leur nombre s'élève à 10 311 en 2012 contre 2 980 l'année précédente.

De ce fait l'indicateur réglementaire, que constitue le taux de réclamation, se dégrade fortement (19,48 °/₀₀) sans toutefois atteindre le niveau de 2009 (36,17 °/₀₀).

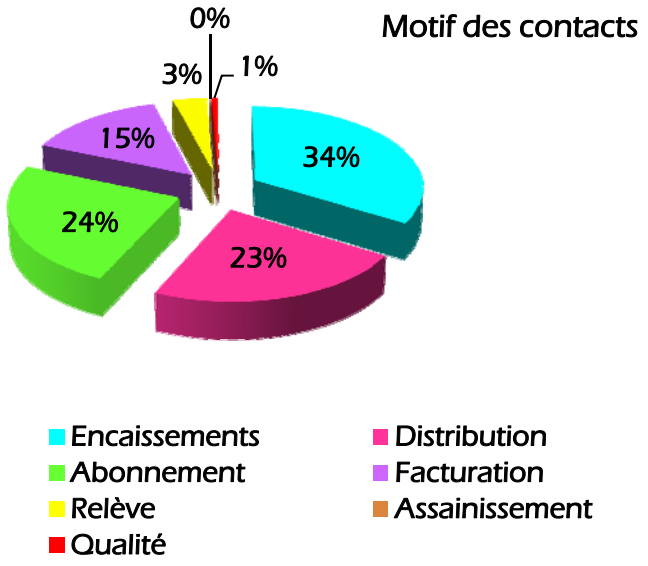

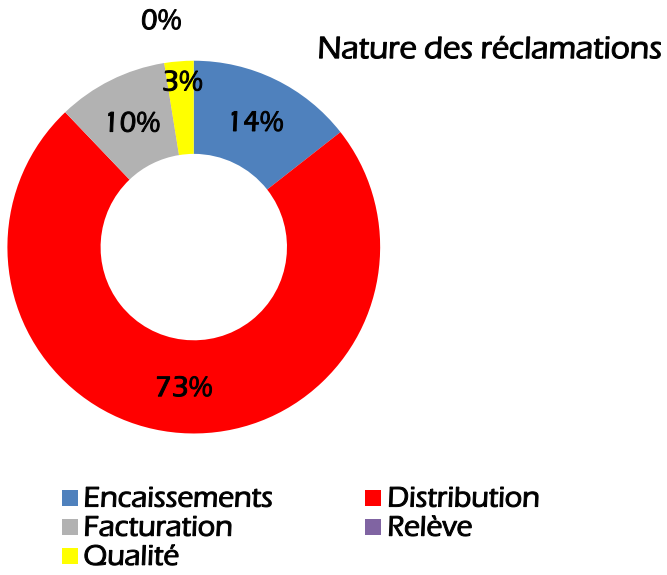

Exercice de crise

Si la défaillance de la cellule haute tension du captage de la station de pompage de Cheval-Blanc a été qualifiée d'exercice de crise 2012, il s'est agit d'une problématique réelle survenue en septembre à la suite d'un orage.

Cette situation a su être gérée dans des conditions satisfaisantes. En effet, la réactivité des services de l'exploitant a permis d'éviter tout manque d'eau sur le secteur concerné. La transmission des informations, que se soit en interne pour SDEI ou auprès du Syndicat, s'est avérée régulière et efficace. En revanche, focalisé par la gestion de la crise, à une période de forte consommation, la communication externe a été quelque peu oubliée.

LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE

Depuis 2000, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif départemental « charte solidarité », qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de pauvreté et de précarité

Après 3 années de stabilité, le nombre de dossiers éligibles régresse en 2012.

346 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

En revanche, l'aide apportée à part égale par le Syndicat et son délégataire atteint son niveau le plus élevé depuis 2006.

Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à 17 228,80 €.

Evolution du dispositif "Charte Solidarité"

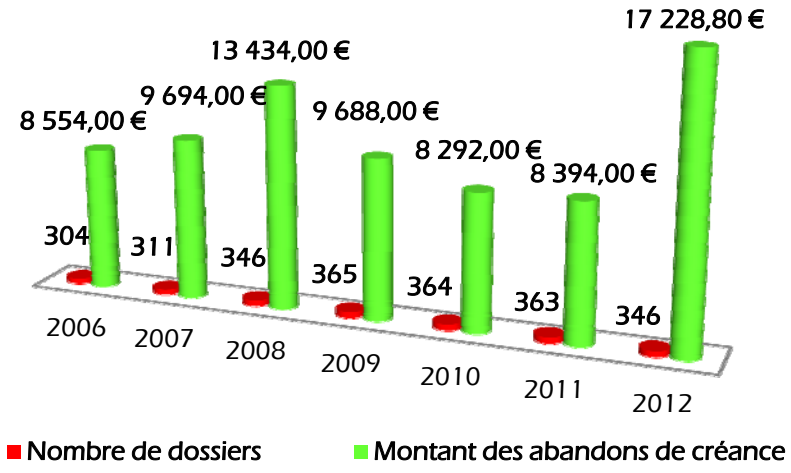

Par ailleurs, aucune action de coopération décentralisée n'a été initiée au cours de l'année 2012 par la collectivité.

Néanmoins, via la fondation Aquassistance, le Syndicat participe indirectement à de telles actions. La vente de près de 4,4 tonnes de compteurs renouvelés par le délégataire et de 10 tonnes de fonte récupérée sur des matériels appartenant à la collectivité a permis de verser un don de 9 909,50 € à cet organisme.

Le Syndicat étudie actuellement les conditions dans lesquelles ce don pourrait contribuer à l'alimentation en eau potable du village malgache de Marianina, sur la commune d'Ilafy, avec un financement complémentaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en application des dispositions de la loi Oudin-Santini.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

au 01/01/2010	*Au 01/01/2011*	*au 01/01/2012*
95 044	*94 605*	95 078

Prix du service au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³. La définition du prix TTC intègre les taxes de l'Agence de l'Eau liées à la lutte contre la pollution domestique, conformément au décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 concernant la modernisation des réseaux de collecte est, quant à elle rattachée au prix TTC du service assainissement.

	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013
Service public eau potable			
Part délégataire	64,68 €	72,64 €	74,34 €
Part Syndicat	59,20 €	57,45 €	58,60 €
Total H.T.	**123,88 €**	**130,09 €**	**132,94 €**
Redevances Agence de l'Eau			
Prélèvement	9,37 €	13,97 €	6,00 €
Pollution	25,20 €	26,40 €	33,60 €
TVA 5,5 %	8,71 €	9,38 €	9,49 €
Total TTC	**167,16 €**	**179,84 €**	**182,03 €**
Total TTC m³	**1,39 €**	**1,50 €**	**1,52 €**

Les indicateurs de performance du service eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer la protection effective de la ressource conformément à la réglementation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : aucune action

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en Préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice 2012
Cheval-Blanc	Arrêté préfectoral du 4 août 1994	80 %
Cavaillon – Le Grenouillet	Arrêté préfectoral du 27 octobre 1988	80 %
Cavaillon – La grande Bastide	Arrêté préfectoral du 27 mars 1997	80 %

Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2010	2011	2012
100 %	100 %	100 %

Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2010	2011	2012
100 %	100 %	99,5 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. La valeur de cet indice varie de 0 à 100 et son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie comme suit :

Actualisation des plans de réseaux (note/20)	Actualisation des renseignements structurants (note/40)	Interventions sur réseau (note/40)
0 : Absence de plan	10 : Information structurelle complète (diamètre, matériau)	10 : Localisation et identification des interventions
10 : Existence de plan pour 95 % du linéaire	10 : Connaissance complète de l'âge des canalisations	10 : Existence et mise en œuvre programmation pluriannuelle de renouvellement de branchements
20 : Mise à jour des plans au moins annuelle	10 : Localisation des ouvrages annexes (ventouses, compteurs, vannes,...)	10 : Existence plan pluriannuel de renouvellement canalisations
	10 : Localisation des branchements sur plan cadastral	10 : Mise en œuvre plan pluriannuel de renouvellement de canalisations

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de : 70 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par la collectivité.

Le taux moyen de renouvellement se calcule ainsi qu'il suit :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé est de :

Taux de renouvellement	2010	2011	2012
	0,56 %	0,51%	0,42%

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

C'est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production.

L'écart entre ces valeurs est dû aux pertes en distribution (fuites, casses) et aux volumes non ou mal comptabilisés.

Rendement de réseau	2010	2011	2012
	62,7 %	61,6 %	66,2 %

Indice linéaire de pertes

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

En valeur absolue, l'indice linéaire de perte est insuffisant mais progresse de plus d'un point en 2012, avec 7 m^3/jour/km.

	2010	2011	2012
ILP - Bas service	11,9 m^3/jour/km	10,5 m^3/jour/km	9,1 m^3/jour/km
ILP – Haut service	5,6 m^3/jour/km	6,7 m^3/jour/km	6,1 m^3/jour/km

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte

	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés	8,1 m^3/jour/km	8,5 m^3/jour/km	7,5 m^3/jour/km

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service et traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

2010	2011	2012
2,4°/••	2,2°/••	2,0°/••

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchements fixé à 48 heures.

Au vu du rapport annuel du délégataire, le taux se maintient à hauteur de 90 %.

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service en prenant en compte les seules réclamations laissant une trace écrite.

Après deux années d'évolution positive, cet indicateur se dégrade fortement en 2012. Conformément au rapport annuel du délégataire il régresse à hauteur de 19,48 °/•• contre 1,76 °/•• en 2011.

Principaux motifs de contacts	Contacts		dont réclamations	
	Nombres	%	Nombre	%
Téléphone	34 440	66 %	8 609	83 %
Courrier	6 521	13 %	715	7 %
Visites en agence	9 201	18 %	761	7 %
Internet	1 382	3 %	226	2 %
Fax	345	1 %	0 %	0 %
Total	51 889		10 311	20 %

Montant des abandons de créances

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact des personnes en difficulté, dans le cadre du dispositif « Charte de solidarité ».

Il s'élève en 2012 à 17 228,80 € pour 346 dossiers retenus.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'abonné par l'optimisation du recouvrement des sommes dues.

Conformément au rapport annuel du délégataire, ce taux se détériore légèrement pour atteindre son niveau 2010 ; il est de 2,1 % contre 1,7 % en 2011.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur permet d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2012 à 441 360,61 € ; la durée théorique d'extinction de la dette est de 1 an.

LES PERSPECTIVES 2013

La production et la distribution d'eau sont assurées de façon satisfaisante sur le territoire du Syndicat et permettent à la collectivité d'assumer pleinement la responsabilité du service public de l'eau potable.

Le Syndicat poursuivra en 2013, les efforts engagés depuis plusieurs années pour offrir à l'usager un service de qualité au meilleur prix.

La diversification de la ressource

Trouver une alternative à l'unicité de sa ressource, notamment en cas de pollution de la Durance, est une des préoccupations majeures du Syndicat Durance-Ventoux.

Après de longues années de procédures tant administrative que contentieuse, le projet de création d'un captage de secours dans la Sorgue, sur la commune de Saumane de Vaucluse, sera concrétisé en 2013.

Le chantier a démarré au printemps pour une durée de 7,5 mois.

L'actualisation du schéma directeur

Malgré la perspective de l'évolution à court terme du paysage institutionnel, la mise à jour du schéma directeur, dont les hypothèses datent de 2003, est une priorité pour le Syndicat. L'actualisation s'avère nécessaire pour calibrer aux mieux les investissements à réaliser compte tenu de l'évolution des documents d'urbanisme des communes, des évolutions démographiques surévaluées et des comportements des usagers.

Cette étude qui sera réalisée avant la fin de l'année 2013, prendra notamment en compte les nouvelles obligations réglementaires en matière de gestion patrimoniale, issues de la loi Grenelle 2, notamment en matière de rendement de réseau.

Couplée à la modélisation dynamique elle servira également de base à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissement.

La maintenance du patrimoine

L'effort consenti en 2012 par le Syndicat pour accélérer le rythme de sa politique de renforcement et de renouvellement de réseau et branchements vétustes sera poursuivi en 2013, sur la base d'un programme quinquennal 2013-2016 d'ores et déjà élaboré.

Pour se faire, la collectivité dispose d'un outil développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, « ANTICIPER », qui définit grâce à une analyse multicritères les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

Par ailleurs, le dernier programme spécifique de renouvellement des branchements plomb sera mis en œuvre afin de satisfaire aux exigences européennes dans les meilleurs délais.

Les marchés de travaux, d'une durée de 18 mois, ont été notifiés aux entreprises attributaires en avril 2013.

La fiabilité et la sécurisation du réseau

Dans un souci constant d'amélioration du fonctionnement du réseau, lié à sa structure, et en s'appuyant sur la modélisation dynamique de l'ensemble du réseau, le Syndicat poursuivra un certain nombre de projets permettant de réduire les pressions de distribution d'eau potable, dont la création de nouveaux services :

- Le service "intermédiaire" de GORDES – La Gardette, avec la construction d'une station et d'un réservoir d'une capacité de 350 m3, afin de séparer la distribution sur les communes de GORDES et MURS. Les travaux sont programmés au cours du 3ème trimestre 2013.
- Les études nécessaires à la création d'un « moyen service » avec la construction d'un réservoir de 2 500 m^3 sur la commune des Taillades, suivant les préconisations du schéma directeur.

L'extension programmée du périmètre syndical

Suite à l'interconnexion en 2009 du réseau syndical avec le réseau de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne et aux discussions engagées concernant les conditions d'alimentation de cette commune, sous forme de vente d'eau en gros, Châteauneuf-de-Gadagne a finalement sollicité en début d'année 2012 son adhésion au Syndicat.

Cette demande, en cours d'étude et de négociation, devrait déboucher sur une décision de la collectivité au cours du 3ème trimestre 2013.

L'évolution contractuelle

L'année 2013 sera également marquée par les négociations à mener avec le délégataire, dans le cadre de la révision obligatoire à mi-parcours des conditions économiques du contrat.

Seront aussi pris en compte l'élargissement du périmètre affermé (nouveaux ouvrages) ainsi qu'un certain nombre d'évolutions réglementaires.

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

ANNEXES

SYNDICAT DES EAUX

DURANCE-VENTOUX

ANNEXE 1 :

FACTURE 120 M^3

FACTURE 120 M³

Distribution eau	Au 01.01.2012		Au 01.01.2013	
	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant
Part Syndicat				
Abonnement	16,00	16	16,32	16,32
Consommation (120 m³)	0,3454	41,45	0,3523	42,28
Sous-total 1		**57,45**		**58,60**
Part SDEI				
Abonnement	21,72	21,72	22,24	22,24
Consommation (120 m³)	0,4243	50,92	0,4342	52,10
Sous-total 2		**72,64**		**74,34**
Total eau (hors taxes)		**130,09 €/an**		**132,94 €/an**
Prix moyen au m³		*1,0841 €/m³*		*1,1078 €/m³*

Redevances	Au 01.01.2012		Au 01.01.2013	
	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant
Préservation ressources	0,1164	13,97	0,05	6,00
Lutte contre la pollution	0,22	26,40	0,28	33,60
Total (hors taxes)		**40,37 €/an**		**39,60 €/an**
Prix moyen au m³		*0,3364 €/m³*		*0,3300 €/m³*

Total général (hors TVA)		**170,46**		**172,54**
Prix moyen au m³		*1,4205 €/m³*		*1,4378€/m³*
TVA (5,5 %)		9,38		9,49
Total général TTC		**179,84 €/an**		**182,03 €/an**
Prix moyen au m³		*1,4986 €/m³*		*1,5169 €/m³*

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

ANNEXE 2 :

NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau rhône méditerranée corse
Établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat **dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs… **Chaque euro collecté est réinvesti** auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour : mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Experte de l'eau, l'agence publie tous les ans son rapport sur la qualité des rivières et des nappes.

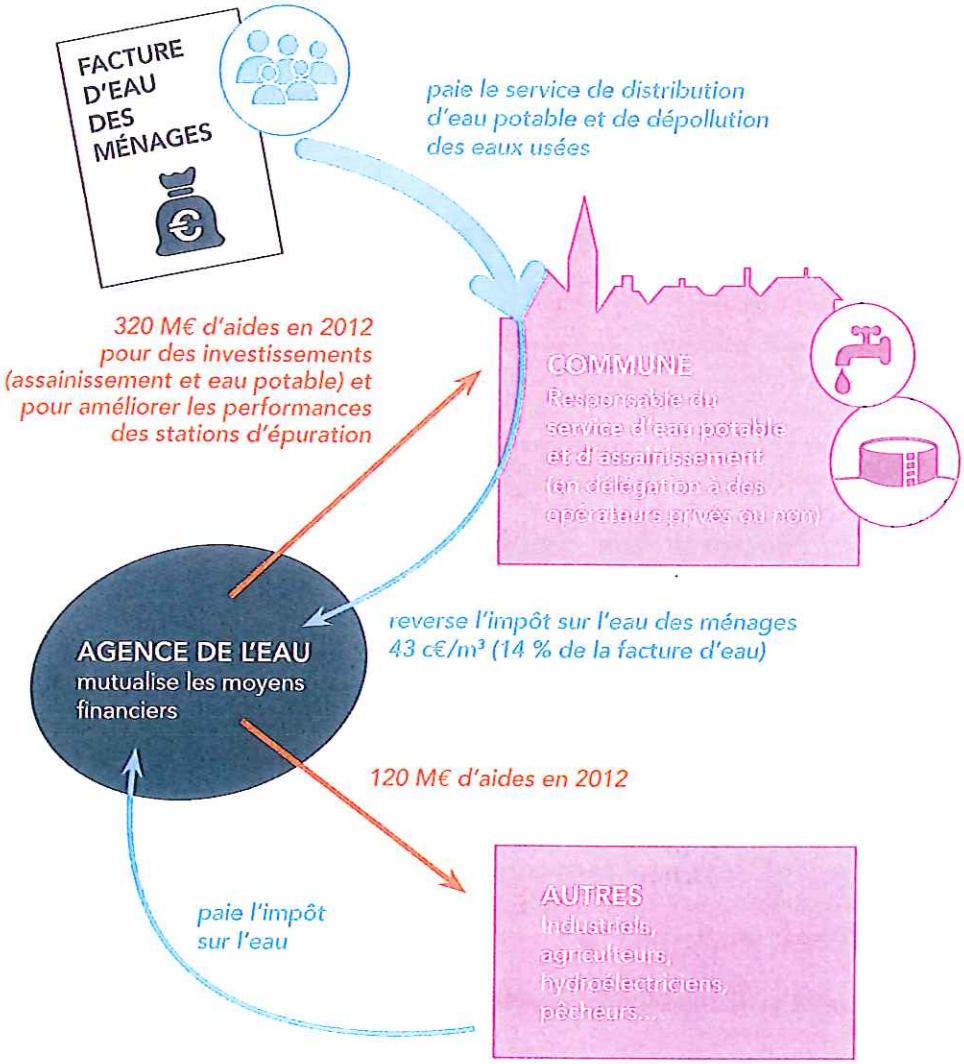

L'impôt sur l'eau applique le principe « pollueur payeur » et « préleveur-payeur ». Il est versé par chaque usager à proportion de sa consommation d'eau et des pollutions émises.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2012

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (40 millions € en 2012)

67 plans de gestion réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions m³ en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.

Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (EH) aidées en 2012 se mettent aux normes, dont 6 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épurations des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (29 millions €)

119 contrats « zéro phyto » passés en 2012, dont 99 avec les communes qui s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur leurs espaces publics.

39 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (10 millions €)

75 captages prioritaires du Grenelle sont en cours de protection, grâce à des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (51 millions €)

4671 km de berge restaurées et 103 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

8118 ha de zones humides ont reçu une aide, soit 28 617 ha préservés en 6 ans. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale (3,7 millions €)

66 opérations engagées par des maîtres d'ouvrage du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

2013

467,8 M€ DE REDEVANCES

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

15,8 % (73,7 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau

8,5 % (39,6 M€)
payés par les industriels et les activités économiques
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

0,6 % (2,8 M€)
payés par les irrigants et les éleveurs
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

72,9 % (341,2 M€)
payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries)
comme redevance de pollution domestique

0,6 % (2,8 M€)
payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles
comme redevance pour la protection du milieu aquatique

1,7 % (7,7 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Le produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

16,27 % (65,20 M€)
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau

23,71 % (95 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

7,19 % (28,8 M€)
aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

40,48 % (162,20 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

6,11 % (24,5 M€)
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…,
pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,75 % (3 M€)
à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

5,49 % (22 M€)
aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides augmentent de 50 % (100 millions €/an) pour les 6 prochaines années.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2011

1 % 46 % 35% 35% 3%

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais

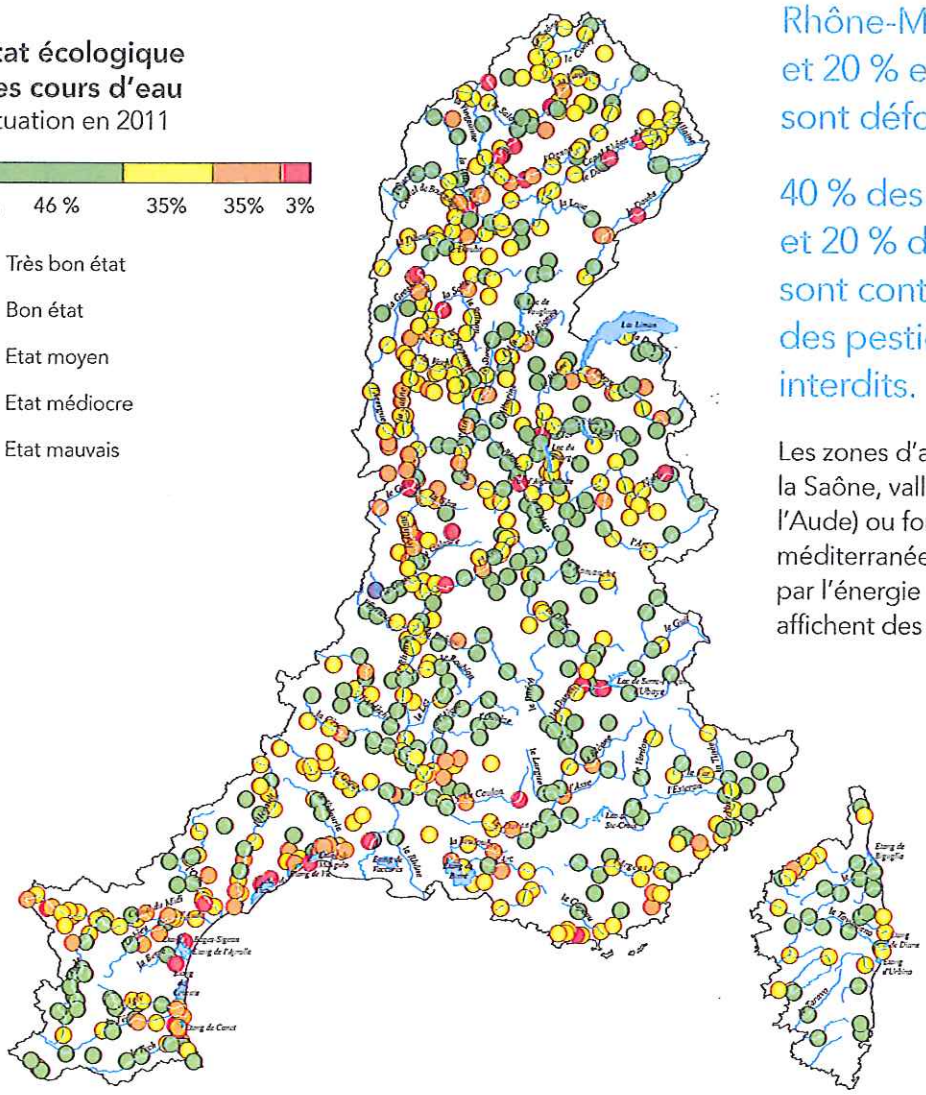

60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Téléchargez l'appli qualité rivière

La nouvelle application mobile de l'agence de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Pour la première fois en France, les données sur la qualité des eaux des rivières de Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent être consultées sur le terrain au bord de la rivière.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

ANNEXE 3 :

BILAN 2012 DE LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION DISTRIBUÉE

UGE : 0038 ADDUCTION SYND.DURANCE VENTOUX

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX
Adr : LES ISCLES
BP 18
84460 CHEVAL BLANC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
084000139	CAPTAGE DES ISCLES	14448	ON	TE	21/12/1990	10/04/1989		04/08/1994	80%
084000140	CAPTAGE DU GRENOUILLET	14784	ON	TE		10/01/1987		27/10/1988	80%
084000141	FORAGES GRANDES BASTIDES	2331	ON	TE	26/07/1995	10/09/1995		27/03/1997	80%
Indice consolidé /UGE									**80,0 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
084000160	STATION DU GRENOUILLET	TTP	14784	12		16	
084000161	STATION DE CHEVAL BLANC	TTP	14448	12		16	
084000215	STATION LA GRANDE BASTIDE	TTP	2331	6		9	
084000183	ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON	UDI	60712	97		101	
084000184	ADDUCTION SYND.CHEVAL BLANC	UDI	32139	60		64	1
Total				**187**		**206**	**1**
Taux de conformité				***100,0 %***		***99,5 %***	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

SYNDICAT DES EAUX

DURANCE-VENTOUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2012

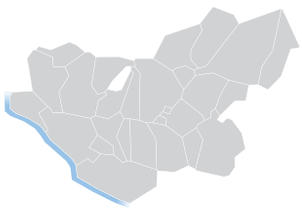

LES FAITS MARQUANTS 2012

La modification du mode de chloration de l'eau

Suite à la décision prise par le Syndicat en octobre 2011 de substituer au dioxyde de chlore, le chlore gazeux afin d'assurer la désinfection de l'eau, les équipements nécessaires ont été déployés au printemps 2012, que ce soit sur les trois sites de production ou sur les six stations relais retenues au vu de l'étude réalisée par SAFEGE Ingénieur Conseil.

Ces investissements ont été pris en charge par le délégataire dans le cadre de son plan technique de renouvellement.

Une évaluation de ce dispositif sera présentée par le bureau d'études SAFEGE au 3ème trimestre 2013 mais les résultats de ce changement s'avèrent d'ores et déjà satisfaisants, très peu de réclamations ayant été formulées par les usagers du service.

De nouveaux dispositifs d'écrêtement sur factures d'eau

Si la procédure gracieuse de dégrèvement sur factures d'eau, mise en place à partir de 1996 par le Syndicat, a fait l'objet d'un ajustement en 2011 dans la perspective de la mise en œuvre à venir des dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dite la loi « Warsmann », c'est une véritable modification de fond qui est intervenue fin 2012.

Suite à la parution du décret d'application de ce texte législatif fin septembre 2012, le Syndicat a fait le choix d'appliquer de manière anticipée, au 1er janvier 2013, les nouvelles règles concernant la facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'un logement en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

De même, a-t-il décidé d'étendre le bénéfice d'un droit à l'écrêtement de facture et à l'information en cas de consommation anormale aux autres catégories d'abonnés, qui jusqu'à présent bénéficiaient du dispositif gracieux et sont dorénavant exclus par le nouveau cadre légal, dans les conditions suivantes :

- Une consommation anormale au-delà de 300 m^3 *(soit 5 x 60 m^3 de consommation semestrielle moyenne) ;*
- Assiette de calcul : trois dernières périodes de consommation identiques à la période de fuite ;
- Un écrêtement unique par période de 5 ans ;
- Présentation au service de l'eau dans le délai d'un mois à compter de l'information d'une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la localisation de la fuite et sa date de réparation ;
- Subordination du dégrèvement à un contrôle et/ou à la sécurisation de l'installation du demandeur (diagnostic technique d'un professionnel, télé-relève, ...).

Une nouvelle identité visuelle du Syndicat

Dans le cadre d'une politique de communication plus volontariste et afin d'asseoir le Syndicat comme un acteur incontournable au cœur de son territoire, un travail de fond sur l'image de la collectivité a été mené au premier semestre 2012 pour aboutir à la création d'une nouvelle identité visuelle déclinée sous différentes formes :

- Un **nouveau logo**,
- Une **signalétique** au nouveau logo sur tous les sites du Syndicat, en cours de déploiement,
- Une **plaquette de présentation** de la collectivité,
- Des **afficadres** dédiés au Syndicat sur les véhicules SDEI,
- Un **site internet**, dont l'élaboration a été engagée fin 2012.

De la signature de la charte de gouvernance locale « Mieux gérer l'eau pour bien la protéger » aux premières actions concrètes d'une gestion durable du service de l'eau potable

Si l'année 2011 a été consacrée à l'élaboration d'une démarche tendant à mobiliser pour les années à venir élus, agents et délégataire du Syndicat, usagers, grand public, partenaires et entreprises autour de pratiques plus durables de gestion du service public de l'eau potable, l'année 2012 a été placée sous le signe des premières concrétisations.

C'est ainsi que la Charte de gouvernance locale « Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger », document co-élaboré par le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux et Lyonnaise des Eaux (SDEI), a été signée le 14 septembre 2012 en présence de M. Yann ROLLAND, Directeur général adjoint de Lyonnaise des Eaux.

Elle constitue un engagement fort du délégataire aux côtés de la collectivité pour rénover la gouvernance locale de l'eau et répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs du périmètre syndical, construit autour de 3 grands piliers :

- La Gouvernance du Contrat entre le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux et Lyonnaise des Eaux (SDEI) ;
- La relation avec les usagers du service ;
- L'aide aux publics en difficultés.

Outre des engagements contractuels réaffirmés et des actions ou solutions concrètes pour améliorer la gouvernance de l'eau, cette charte est un véritable outil de mise en œuvre d'actions inscrites dans la démarche du Syndicat pour des pratiques durables.

Cette politique volontariste a permis d'organiser en 2012 :

- Une première matinée thématique « *À la découverte des enjeux de l'eau* », à destination des élus, agents du Syndicat et de SDEI, le 14 septembre 2012 ;
- La remise de compteurs mobiles aux communes, ce même jour, pour comptabiliser les volumes prélevés directement sur le réseau pour certains usages, gage d'une meilleure équité, à l'occasion de la signature de la charte ;
- La signature d'une convention avec Lyonnaise des Eaux (SDEI) et l'entreprise adaptée « Le Châtaignier » (Robion) pour l'entretien des espaces verts de l'ensemble des propriétés du périmètre syndical ;
- Une journée découverte du patrimoine, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le15 septembre 2012, avec l'ouverture au public de l'usine de production d'eau potable du Grenouillet.

L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 1946, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composés de 54 délégués représentant les 27 communes adhérant directement ou par le biais d'une Communauté de communes ou d'une Communauté d'Agglomération, à raison de 2 délégués par commune désignés par les conseils municipaux ou communautaires.

Collectivité	Délégués	
Bonnieux	M. Robert BRIAN	M. Jérôme CASALIS
Cabrières d'Avignon	M. Jérôme CHAUVIN	M. Yves PROUVENC
Cavaillon	M. Yvon SARNETTE	Mme Valérie DELONNETTE
Cheval-Blanc	M. Félix BOREL	Mme Joëlle PAUL
C.C.P.A. (Gargas)	M. Jean-Pierre CARPENTIER	M. Bernard FLAMME
C.C.P.A (Saint-Saturnin-Lès-Apt)	M. Christian BELLOT	M. Guy SARLIN
C.C.P.A. (Villars)	M. Serge PEZIERE	Mme Jacqueline MUSSO
Gordes	M. Maurice CHABERT	M. Edmond IMBERT
Goult	M. Aimé GIRARD	M. Pierre FERRAZ
Grand Avignon (Velleron)	M. Guy BANACHE	M. Michel PONCE
Grand Avignon (Caumont)	M. Pascal GROSJEAN	-
Joucas	M. Laurent DESORMEAUX	M. Maurice JEAN
Lacoste	M. Aline SALVAUDON	M. Georges ADRIAN
Lagnes	M. Robert DONNAT	M. Michel GRILLI
Le Thor	M. Sylva ROUQUETTE	M. Michel BERTRAND
Les Beaumettes	M. Robert PIQUET	M. Emile SOLAS
Les Taillades	Mme Jeanne COUPIER	M. André SANNER
Lioux	M. Francis FARGE	M. Patrice FOURNIER
L'Isle-sur-Sorgue	M. Valéry DURY	M. Daniel BELLET
Maubec	M. René VALENTINO	M. André MONTAUBAN
Ménerbes	M. Christian RUFFINATO	M. Franck DUFOUR
Murs	M. Xavier ARENA	M. André BRIEULLE
Oppède	M. Albert CALVO	M. Yves BURLE
Robion	M. Gérard IANNARELLA	M. Yves EYMARD
Roussillon	M. Michel BORDE	M. Claude JEAN
Saint-Pantaléon	M. Luc MILLE	M. Yves GOINEAU
Saumane de Vaucluse	M. Christian CHALLET	M. Michel JACQUIN

Les instances

Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes (le Comité syndical et le Bureau), et par le Président, organe exécutif, qui a lui-même donné délégation à son Vice-président.

Le Comité syndical

Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Elit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires ;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs,
- Adopte son règlement intérieur ;
- Décide les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat ainsi que les attributions de subventions ;
- Le prix de l'eau ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention ;
- Le rapport annuel du délégataire ;
- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;
- Les demandes de subventions ;
- Les acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers ainsi que les servitudes liées à la distribution d'eau potable ;
- La gestion du personnel (création d'emplois, régimes indemnitaire, ...).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. Les trois séances de 2012 ont donné lieu à 32 délibérations.

Le Bureau

Le Bureau syndical a reçu délégation pour :

- Accorder des dégrèvements dérogatoires sur les factures d'eau des abonnés en cas de fuites sur le réseau privatif, des « avoirs techniques » pour les consommations d'eau inhabituelles des abonnés, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat sur les réseaux privés ainsi que des remises gracieuses sur factures ;
- Créer des emplois non permanents permettant de recruter temporairement du personnel non titulaire ;
- Conclure les avenants aux marchés formalisés dont les montants sont inférieurs à 5 % du montant initial.

Le Bureau se réunit également au minium une fois par semestre pour examiner les dossiers relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante. 7 délibérations ont été prises en 2012.

Le Bureau est composé de treize membres, élus par le Comité Syndical.

Le Président : Maurice CHABERT
Maire de Gordes
Conseiller général
Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse
Vice-président du S.D.I.S. de Vaucluse
Président de l'Association des plus beaux villages de France

Vice-président : Yvon SARNETTE
Délégué de Cavaillon

Membres :

Bernard FLAMME
Adjoint au Maire de Gargas

Robert BRIAN
Délégué de Bonnieux

Claude JEAN
Adjoint au Maire de Roussillon

Michel PONCE
Maire de Velleron

Yves EYMARD
Conseiller municipal de Robion

Daniel BELLET
Adjoint au Maire de l'Isle-sur-Sorgue

Emile SOLAS
Délégué des Beaumettes

Guy SARLIN
Conseiller municipal de Saint-Saturnin-lès-Apt

Christian CHALLET
Maire de Saumane de Vaucluse

Michel BERTRAND
Adjoint au Maire du Thor

Félix BOREL
Adjoint au Maire de Cheval-Blanc

Le Président

En qualité d'organe exécutif, le Président dispose de pouvoirs propres. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.

Il a délégation du Comité syndical pour :

- Procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par celui-ci, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Accepter les dons et legs non grevés de charge ou de condition ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 500,00 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Prendre toutes les initiatives et mesures conservatoires nécessaires dans toutes les actions en demande et en défense devant toutes juridictions ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service du Syndicat dans la limite de 3 000 € ;
- Réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros ;
- Conclure les conventions constitutives de servitude de passage et de tréfonds sous seing privé au bénéfice du Syndicat, ainsi que signer tous les documents qui y sont relatifs ;
- Signer les conventions à conclure avec l'Agence de l'Eau lorsque les aides dispensées par cet organisme sont accordés sous forme de subvention ;
- Saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment dans le cadre des dispositions des articles L1413-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions au Vice-président, au Directeur général des services ainsi qu'au Directeur technique.

Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité.

Le Vice-président

Elu par le Comité syndical en son sein, le Vice-président a été désigné par ce dernier, en 2012 et pour le temps du reste du mandat, aux fins de signer au nom et pour le compte du Syndicat les actes administratifs constitutifs de servitude de passage et de tréfonds.

Il dispose également d'une délégation de fonction du Président dans les domaines de l'urbanisme et des travaux.

Les Commissions techniques

Présidées de droit par le Président du Syndicat, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle.

Les délégués sont ainsi associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, outre du Président ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, tous membres avec voix délibérative.

Elle est complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal de Cavaillon, comptable du Syndicat, et le représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ».

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.

Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.

En 2012, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas réunie dans la mesure où l'intégralité des marchés passés par le Syndicat sont, au regard des dispositions du nouveau Code des marchés publics, des marchés à procédure adaptée (MAPA), catégorie pour laquelle le Comité a donné délégation au Président.

La Commission de dégrèvements

Créée en juin 1996, son champ de compétence a évolué de concert avec le volume des demandes de dégrèvement soumis au Syndicat.

Depuis 2008, elle est chargée d'émettre un avis sur les demandes de dégrèvements dérogatoires aux règles fixées par délibérations et de proposer des modifications aux règles générales. Elle prépare ainsi les décisions du Bureau en la matière.

La commission s'est réunie une seule fois en 2012, proposant 3 dégrèvements dérogatoires pour des branchements ayant bénéficié d'un dégrèvement dans les 5 années précédentes ainsi que pour des fuites intérieures.

Ces propositions ont été entérinées à l'unanimité par le Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable.

La participation des associations d'usagers

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est constituée :

- De 5 délégués élus par le Comité syndical en son sein,
- De représentants de 5 associations d'usagers et de consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations caritatives :
  - ✓ Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C.),
  - ✓ Association de Défense des Contribuables Cavaillonnais (A.D.C.C.),
  - ✓ Collectif de l'Eau et de l'Assainissement du Pays des Sorgues,
  - ✓ Association Vers une Ecologie Citoyenne (A.V.E.C.),
  - ✓ Secours Populaire.

La Commission s'est réunie le 19 novembre 2012 pour examiner et donner son avis sur les dossiers suivants :

- Le rapport annuel 2011 du délégataire,
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport d'activité 2011 du Syndicat,
- L'impact de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et de son décret d'application sur la politique syndicale de dégrèvement sur les factures d'eau,
- L'actualisation du prix de l'eau au 1er janvier 2013.

LES MARCHES PUBLICS

Depuis la réforme du nouveau Code des marchés publics de 2009, l'intégralité des marchés conclus par le Syndicat Durance-Ventoux relève de la catégorie des marchés à procédure adaptée en raison de leurs montants, inférieurs aux seuils des marchés formalisés applicables depuis le 1er janvier 2012 :

- Marchés de fournitures et de services : 200 000 € H.T. pour les marchés conclus en qualité de pouvoir adjudicateur ou 400 000 € H.T. pour les marchés conclus en qualité d'entité adjudicatrice (opérateur de réseau),
- Marchés de Travaux : 5 000 000 € H.T.

Les marchés

En 2012, 11 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité syndical pour la durée du mandat.

Marché de prestations intellectuelles		
Objet	Attributaire	Montant H.T.
Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du contrôle de l'exécution du contrat de délégation du service public de l'eau potable	FCL-Gérer la Cité / SARL Claire TASSIN Conseil (Paris)	Mission de contrôle : 38 700,00 € Mission complémentaire : 3 150,00 €
Diagnostic de fonctionnement des ouvrages de captage d'eau potable du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux	IDEES EAUX (Bourg de Péage)	72 550,00 €
Marchés de travaux		
P192 – Programme 2012 de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical Lot 1	SOGEA SUD EST / SPIE BATIGNOLLES (Avignon)	Montant maximum : 1 500 000,00 €
P192 – Programme 2012 de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical Lot 2	BRIES T.P. (Cabrières d'Avignon)	Montant maximum : 1 000 000,00 €
P192 – Programme 2012 de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical Lot 3	NEOTRAVAUX / J.L. AYME T.P. (le Thor/Caromb)	Montant maximum : 1 000 000,00 €
P192 – Programme 2012 de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical Lot 4	S.N.P.R. / BRIES T.P. (Gargas)	Montant maximum : 1 000 000,00 €

Marchés de travaux		
Objet	Attributaire	Montant H.T.
Commune de MENERBES – Réservoir de Caveiranne – Réfection de l'étanchéité de la couverture du réservoir Sud	ALPHA SERVICES (Marseille)	19 574,20 €
P194 – Partie I – Renouvellement et renforcement de réseau – Commune de CAVAILLON – Avenue Abel Sarnette	SOGEA SUD EST (Avignon)	79 529,00 €
Contrôles de compactage	AXIS 3D (Châteaurenard)	Montant prévisionnel : 6 600,00 €
Réalisation d'un forage de captage d'eau potable	RESURGENCE SA Scop (Chaponost)	76 553,21 €
P194 – Partie II – Renouvellement et renforcement de réseau – Commune de CAVAILLON – Place Gambetta, cours Victor Hugo avenue Gabriel Péri	SADE (Nîmes)	Tranche ferme : 130 474,00 € Tranche conditionnelle : 146 226,50 €

Les avenants aux marchés

Les avenants aux marchés relèvent, selon leurs caractéristiques, de la compétence :

- du Président, pour tous les marchés à procédure adaptée lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- du Bureau, pour les avenants aux marchés conclus selon une procédure formalisée et dont les montants sont inférieurs à 5 % des montants initiaux.

Ont été passés au cours de l'année 2012 les avenants suivants :

<u>Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement du réseau syndical 2010-2011</u>
Avenant n° 2 au marché du 20/07/2010 avec la société SOGREAH Consultants
Changement de dénomination sociale du titulaire devenu ARTELIA Ville et Transport

<u>Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement du réseau syndical 2012</u>
Avenant n° 1 au marché du 23/09/2011 avec la société SOGREAH Consultants
Changement de dénomination sociale du titulaire devenu ARTELIA Ville et Transport

<u>P194 – Partie I – Renouvellement et renforcement de réseau – Commune de CAVAILLON – Avenue Abel Sarnette</u>

Avenant n° 1 au marché du 14/06/2012 avec l'entreprise SOGEA SUD EST

Travaux et prestation complémentaires et prolongation de la durée du marché de 9 semaines

Les marchés reconduits

8 marchés ont fait l'objet de décisions de reconduction, conformément à leurs dispositions contractuelles. Il s'agit de :

Marchés de travaux		
Objet	Attributaire	Montant H.T.
P182 – Programme de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical 2010/2011 – Lot 1	SOGEA SUD EST (Avignon)	Montant maximum : 670 000,00 €
P182 – Programme de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical 2010/2011 – Lot 2	BRIES T.P. (Cabrières d'Avignon)	Montant maximum : 620 000,00 €
P182 – Programme de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical 2010/2011 – Lot 3	J.L. AYME T.P. / NEOTRAVAUX (Caromb/le Thor)	Montant maximum : 620 000,00 €
P182 – Programme de renouvellement et de Renforcement du réseau syndical 2010/2011 – Lot 4	S.N.P.R. / Luberon T.P. (Gargas / Roussillon)	Montant maximum : 510 000,00 €
P183 – Travaux imprévus 2010-2012	AYME TP (Caromb)	mini : 200 000,00 € maxi : 700 000,00 € (rabais 12%)
P184 – Programme 2011 – Extension des réseaux communaux 2011-2012	SOGEA SUD EST (Avignon)	Montant maximum : 450 000 €

Marchés de prestations intellectuelles		
Objet	Attributaire	Montant H.T.
Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et renforcement de réseau syndical 2010–2011	ARTELIA Ville et Transport (Agence Avignon)	Rémunération sur travaux annuels (maxi 1 500 000 €) : 3,8108 %

Marché de fournitures et prestations de services		
Objet	Attributaire	Montant H.T. (actualisé 01/01/2012)
Acquisition de compteurs – Année 2012	SDEI Rhône Provence (Carpentras)	Ø 15 mm : 28,33 € Ø 20 mm : 40,69 € Ø 25 mm : 56,65 € Ø 30 mm : 92,70 € Ø 40 mm : 133,90 € Ø 60 mm : 400,67 € Ø 80 mm : 631,39 € Ø 100 mm : 829,15 et 487,19 € Ø125 mm : 535,60 € Ø150 mm : 837,39 €

LES RESSOURCES HUMAINES

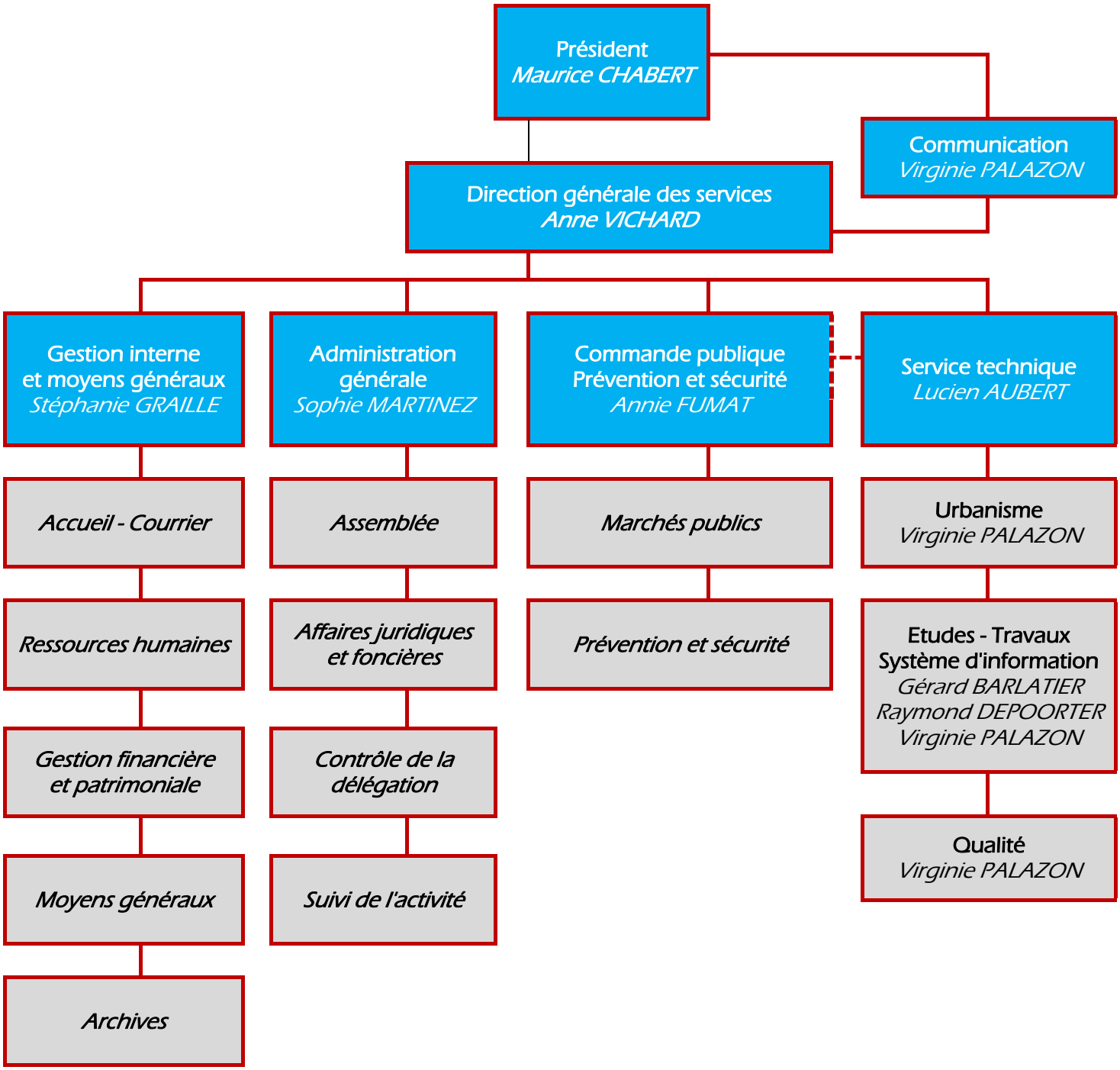

Les effectifs

Les effectifs sont restés inchangés en 2012 :

Effectifs au 31 décembre 2012	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Titulaires - Filière administrative	9	4
Attaché principal	*1*	*1*
Attaché	*2*	-
Rédacteur	*1*	-
Adjoint administratif de 1ère classe	*3*	*2*
Adjoint administratif de 2ème classe	*2*	*1*
Titulaire - Filière technique	5	4
Ingénieur principal	*1*	*1*
Technicien principal de 1ère classe	*2*	*2*
Technicien principal de 2ème classe	*2*	*1*
TOTAL	14	8

- La mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service technique a été renouvelée à compter du 1er octobre 2012, suite à sa demande.
- Un agent du service technique, Technicien principal de 1ère classe exerce depuis 2011 ses fonctions à temps partiel. D'un commun accord et afin de ne pas trop pénaliser le fonctionnement du service, le taux d'activité retenu est de 70%.

La formation

29,5 jours de formation ont été suivis en 2012 et ont concerné l'ensemble des agents.

Outre les actions de formation continue liées aux différentes missions exercées par les agents, un agent a poursuivi sa formation obligatoire d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la fonction publique territoriale (ACMO).

Toujours dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, l'intégralité des effectifs a suivi la formation de Sauveteur Secouriste du Travail dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers dans les locaux du Syndicat en décembre 2012.

LES AFFAIRES FONCIERES

Depuis 2011, la gestion et la valorisation du patrimoine foncier syndical sont devenues un secteur d'activité à part entière au sein de la collectivité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- L'occupation de la propriété privée des particuliers par la constitution régulière de servitudes de passage et de tréfonds,
- L'occupation par des tiers du domaine public syndical et la propre occupation du domaine public d'autres acteurs publics,
- La gestion foncière proprement dite par la cession ou l'acquisition du patrimoine du Syndicat,
- L'amorce d'un travail d'inventaire du patrimoine de la collectivité.

Les constitutions de servitudes de passage et de tréfonds

Le Syndicat est traditionnellement amené, pour réaliser ses programmes de travaux collectifs ou d'extension de réseaux, à poser des canalisations sur la propriété de personnes privées et à constituer des servitudes de droit réel de passage et de tréfonds.

Cinquante-sept conventions ont ainsi étaient conclues en 2012. Par ailleurs, vingt-neuf servitudes ont été publiées.

Pour parfaire le formalisme inhérent aux actes administratifs de constitution de servitudes de passage et de tréfonds, et conformément à la réglementation en vigueur, le Vice-président a été désigné par le Comité syndical, en 2012 et pour le temps du reste du mandat, pour signer ces actes au nom et pour le compte du Syndicat.

Les conventions d'occupation du domaine public

Aucune convention n'a été signée en 2012.

La gestion foncière du patrimoine syndical

Sans obérer un éventuel renforcement du réservoir de Caveiranne, situé sur la Commune de MENERBES, le Syndicat Durance-Ventoux a approuvé la cession, au profit des époux CRAFT ou de toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'une portion de 105 m^2 de terrain à prendre sur la parcelle syndicale cadastrée section AW n°297.

Le prix a été fixé à 1 000 € H.T., hors frais à la charge des acquéreurs.

L'acte de cession a été signé au printemps 2013.

L'inventaire foncier du patrimoine syndical

A l'occasion des divers chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, la collectivité s'attache à identifier et régulariser les occupations sans titres.

Cette vaste tâche, engagée depuis 2011, sera longue et ardue, les protagonistes de ces implantations ayant pour la plupart tous disparus.

De plus, les conventions signées remontent parfois à la fin des années 60 et concernent des parcelles de terrains qui ont essuyé plusieurs remaniements cadastraux rendant le repérage extrêmement délicat.

LA MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre interne

Depuis de nombreuses années, la maîtrise d'œuvre des différents projets d'investissement est assurée par le service technique du Syndicat.

Les agents du Syndicat ont pris en charge les dossiers, de leur conception au solde des travaux, en passant par la dévolution, le suivi de l'exécution, le paiement des entreprises, les prélèvements pour contrôle de la qualité de l'eau à l'achèvement des chantiers...

Les études

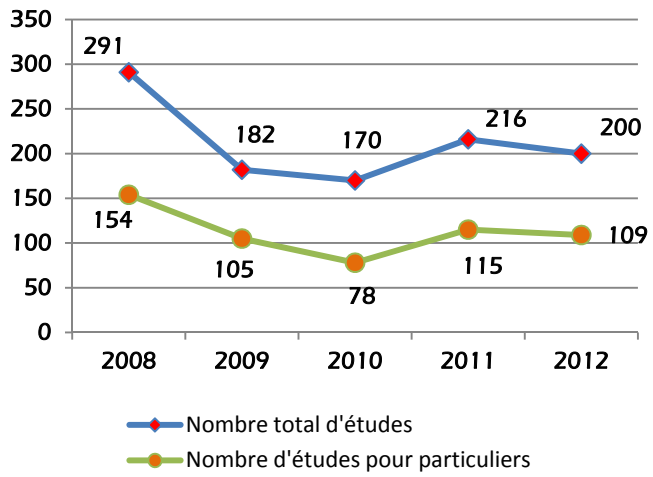

Deux cent études ont été réalisées en 2012 dont 50% à la suite de demandes de particuliers.

Après une chute importante en 2009, la fluctuation du nombre des études pour les particuliers est relativement constante.

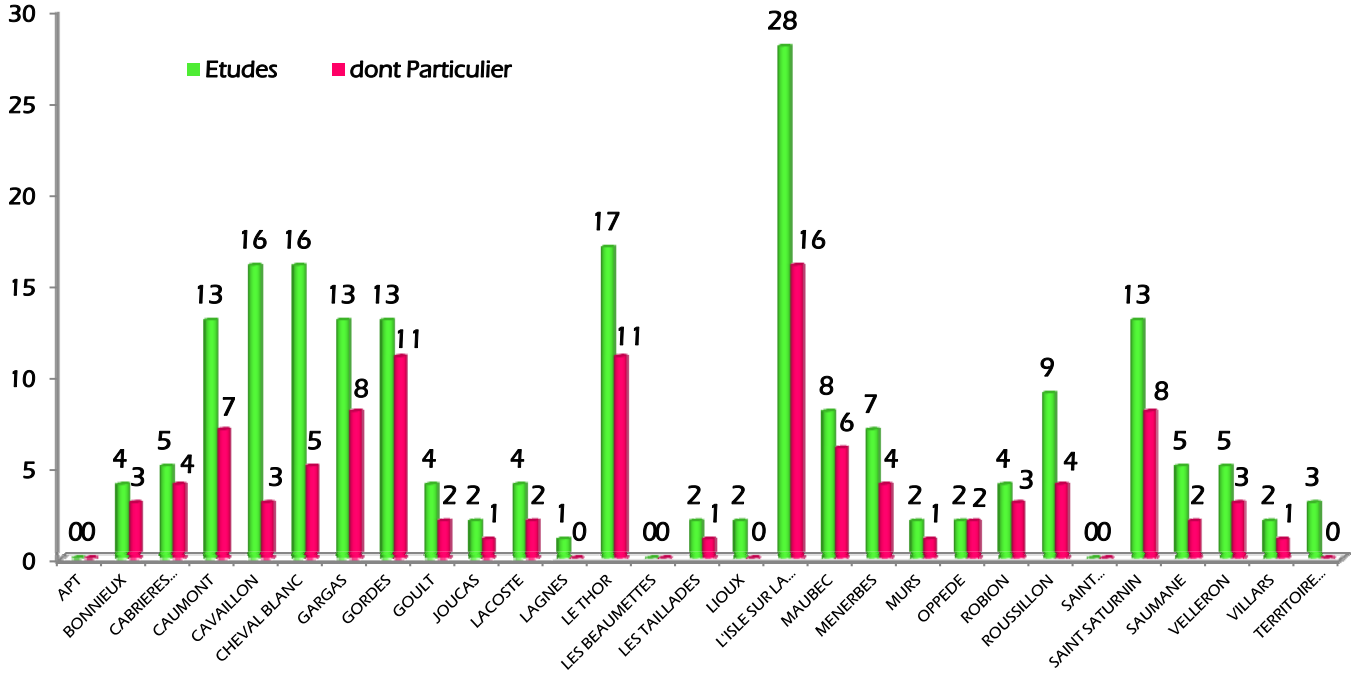

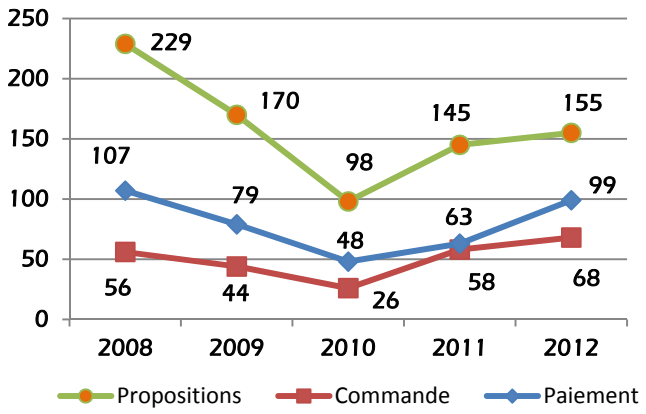

Cent cinquante-cinq propositions de participation ont été faites aux pétitionnaires.

Quatre-vingt-dix-neuf dossiers ont été soldés.

Soixante-huit commandes avec versement d'un acompte ont été enregistrées.

Les consultations des concessionnaires

Dans le cadre de la préparation des chantiers les concessionnaires et exploitants de réseaux sont consultés lors de la réalisation des études conformément aux dispositions de l'arrêté 91-1147 du 11 octobre 1997 et depuis juillet 2012 conformément à la réglementation « construire sans détruire », plus contraignante.

En 2012, huit cent un courriers leurs ont été adressés générant cinq cent quatre-dix-sept réponses traitées par le service technique.

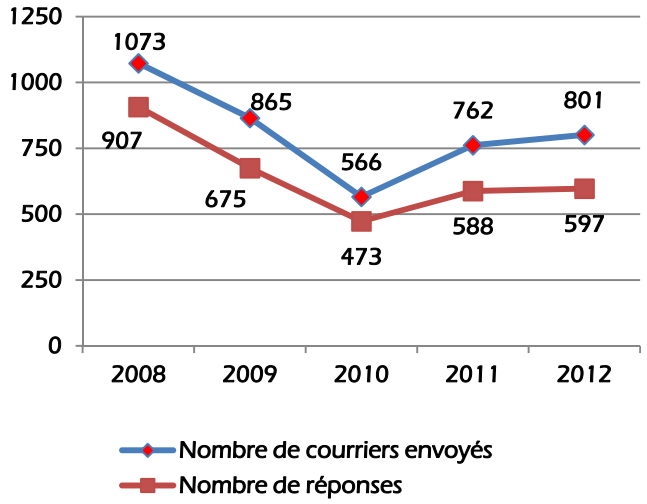

Les chantiers

Quatre-vingt-douze chantiers ont été engagés et quatre-vingt-seize terminés.

Quatre-vingt-deux réceptions ont été prononcées à l'issue des quarante-deux réunions préalables aux réceptions organisées.

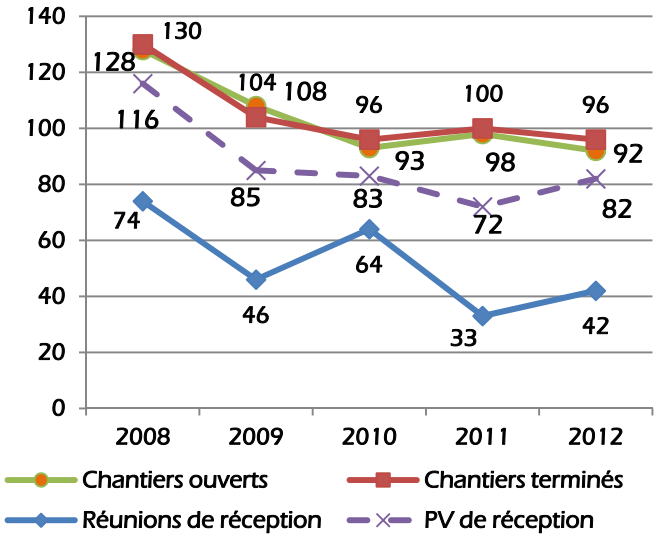

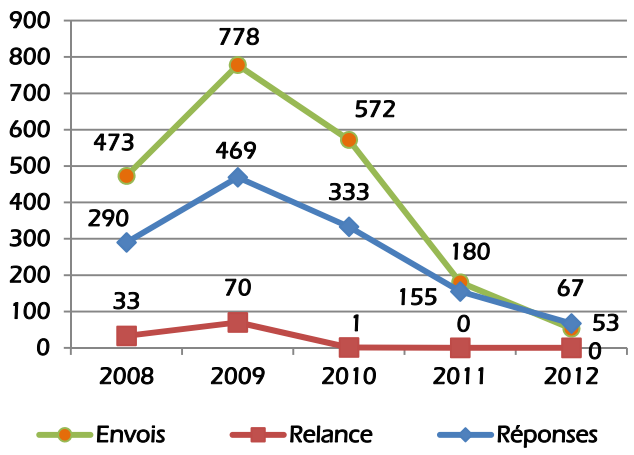

Dans le cadre de la préparation des chantiers, soixante-sept abonnés ont été contactés en 2012 par le service technique du Syndicat. Cinquante-trois réponses ont été reçues.

Ces évolutions s'expliquent par le fait qu'une partie de la maîtrise d'œuvre a été confiée à un bureau d'études privé qui contacte directement les abonnés concernés pour les opérations dont il a la responsabilité ; une partie des réponses est retournée au Syndicat.

Dans le cadre du contrôle bactériologique des canalisations et ouvrages avant leur mise en service, cent quarante et un prélèvements ont été effectués au cours des soixante-deux déplacements nécessaires à une bonne coordination avec les entreprises.

Vingt-six prélèvements ont dû être refaits à la suite de résultats d'analyses non satisfaisants.

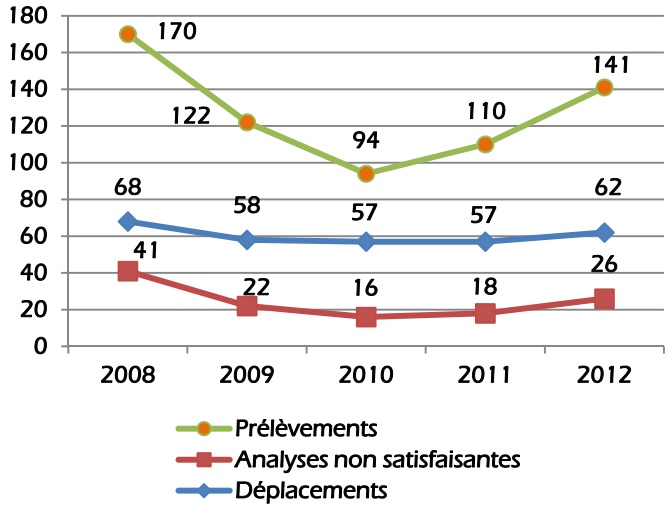

L'urbanisme

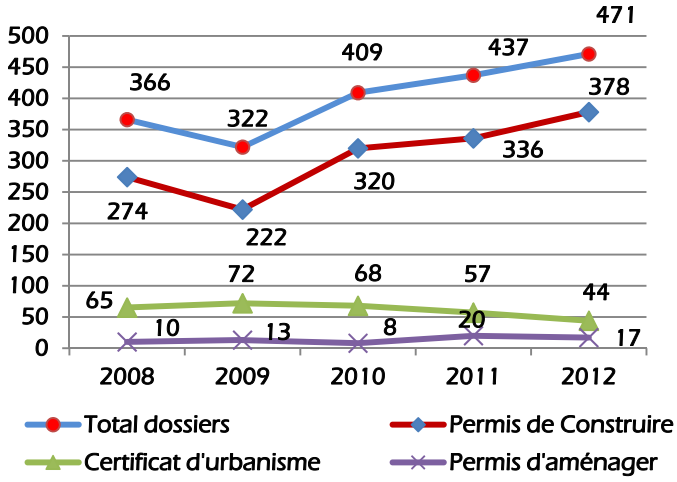

Quatre cent soixante et onze dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2012 dont, principalement trois cent soixante-dix-huit permis de construire, quarante-quatre certificats d'urbanisme et dix-sept permis d'aménager.

Malgré une légère baisse constatée en 2009, il semblerait qu'il y ait une tendance croissante.

La maîtrise d'œuvre externe

Dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin d'accélérer le rythme des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement de réseau, le Syndicat a confié au Bureau d'Etudes ARTELIA Ville et Transport la maîtrise d'œuvre de ses programmes 2010/2011 et 2012.

Ce dernier a assuré, au cours de l'année 2012 le suivi des travaux de renouvellement de plus de 3,8 km de réseau ainsi que la reprise de 279 branchements, dont 48 branchements en plomb.

LES FINANCES

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses (9 552 838,39 €) et recettes (11 664 652,97 €) réalisées au cours de l'exercice 2012.

Il dégage un excédent global de clôture de 3 039 067,74 € (hors reports de crédits).

Section d'exploitation

	2009	2010	2011	2012
Dépenses (en €)				
Charges à caractère général	282 922,87	159 582,42	166 180,27	178 951,95
Charges de personnel et frais assimilés	432 075,86	421 683,41	379 852,35	397 484,34
Autres charges de gestion courante	33 379,05	46 299,13	95 500,84	44 388,47
Total dépenses de gestion courante	*748 377,78*	*627 564,96*	*641 533,46*	*620 824,76*
Charges financières	76 865,51	61 818,76	43 475,73	29 159,29
Charges exceptionnelles	154 478,23	128 813,14	386 006,98	219 561,96
Total dépenses réelles d'exploitation	*979 721,52*	*818 196,86*	*1 071 016,17*	*869 546,01*
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Opérations d'ordre entre sections	2 314 143,24	2 414 326,95	2 493 210,69	2 657 575,34
Total dépenses d'ordre d'exploitation	*2 314 143,24*	*2 414 326,95*	*2 493 210,69*	*2 657 575,34*
Total des dépenses d'exploitation	3 293 864,76	3 232 523,81	3 564 226,86	3 527 121,35
Recettes (en €)				
Atténuation de charges	5 998,96	12 237,82	4 764,26	137,06
Ventes produits, prestations services	4 289 854,17	4 004 381,35	4 555 702,98	4 876 602,69
Subventions d'exploitation	109 299,95	93 427,31	77 570,48	69 530,79
Autres produits de gestion courant	12 092,07	12 161,78	12 198,29	14 638,69
Total recettes de gestion courante	*4 417 245,15*	*4 122 208,26*	*4 650 236,01*	*4 960 909,23*
Produits exceptionnels	43 483,69	94 543,89	87 175,66	127 666,06
Reprise sur provision	-	-	200 000,00	-
Total recettes réelles d'exploitation	*4 460 728,84*	*4 216 752,15*	*4 937 411,67*	*5 088 575,29*
Opérations d'ordre entre sections	274 176,18	290 512,44	178 851,33	131 228,66
Total recettes d'ordre d'exploitation	*274 176,18*	*290 512,44*	*178 851,33*	*131 228,66*
Total des recettes d'exploitation	4 734 905,02	4 507 264,59	5 116 263,00	5 219 803,95

Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation régressent de près de 19% par rapport à 2011.

Elles s'élèvent à 869 546,01 € et se répartissent de la manière suivante :

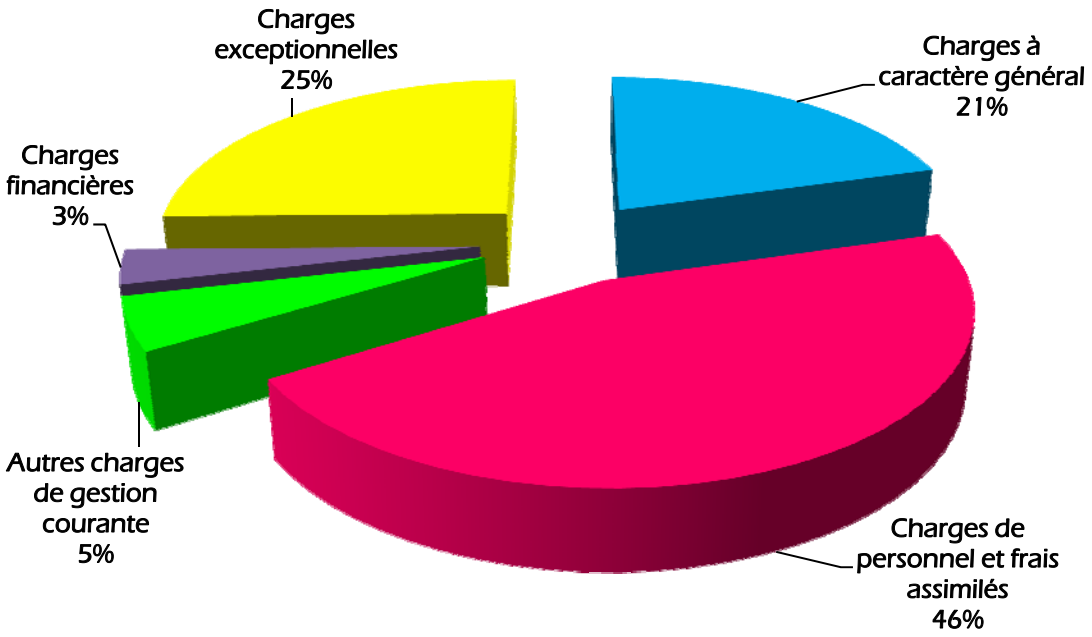

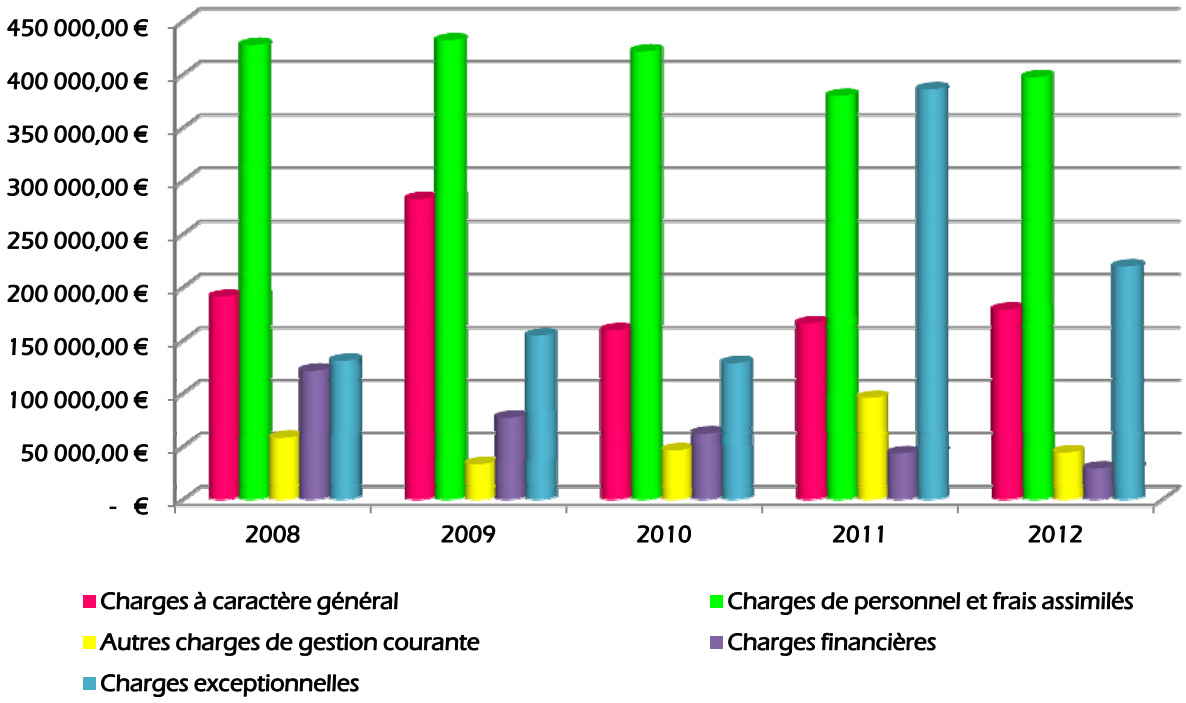

Les dépenses de gestion courante

Le Syndicat a poursuivi en 2012 sa politique de maîtrise des dépenses de gestion courantes, qui régressent globalement de 3,2 %.

L'augmentation de 4,6 % des frais de personnel, à effectif constant, induite par l'évolution des carrières des agents, est très largement compensée par un retour à la normale du volume des pertes sur créances irrécouvrables (-72,8 %), qui avait atteint un niveau record en 2011.

Concernant plus particulièrement les frais de personnel, la part de charges directement liée à la mission de maîtrise d'œuvre effectuée par les services est en nette diminution pour la seconde année consécutive compte tenu des missions confiées à un bureau d'études privé pour les programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2010/2011 et 2012 ; elle représente 28% du total des dépenses contre 51 % en 2010.

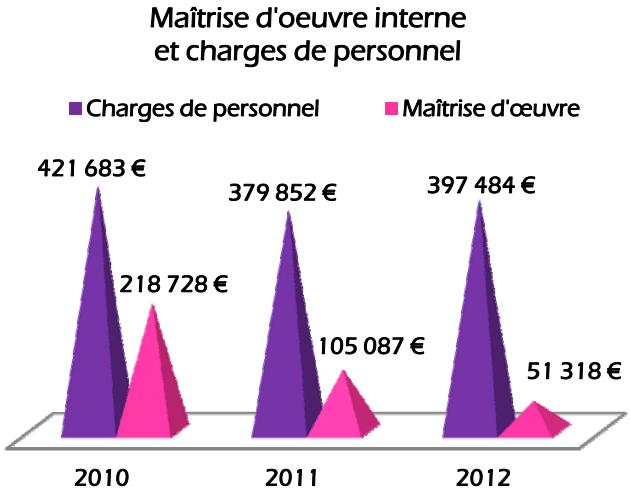

Les charges financières

Les charges financières, consacrées au règlement des intérêts de la dette sont en constante diminution depuis de nombreuses années (32,9 % en 2012).

Elles traduisent le désendettement régulier de la collectivité.

Les charges exceptionnelles

Sans atteindre leurs niveaux de 2009 et 2010, les charges exceptionnelles connaissent une évolution significative à la baisse en 2012 (43 %). Ce poste a été impacté par :

- La hausse constante des pertes de produit de la vente d'eau constatée dans le cadre de la procédure gracieuse de dégrèvements sur factures d'eau (11,6 %),
- Le solde de la participation du Syndicat au programme de renouvellement des branchements.

Conformément aux dispositions contractuelles, le nombre de branchements réellement renouvelés doit être comparé, tous les trois ans, à l'obligation contractuelle de renouvellement de 350 branchements par le délégataire.

Cette disposition étant assortie d'une clause financière, le montant de la participation versée au délégataire pour la période 2008-2010 s'est élevé à 253 415,97 €.

Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation connaissent une augmentation sensible en 2012 (+7,4 %, hors opération exceptionnelle de reprise de provision enregistrée en 2011 pour 200 000 €).

Elles s'élèvent à 5 088 575,29 €.

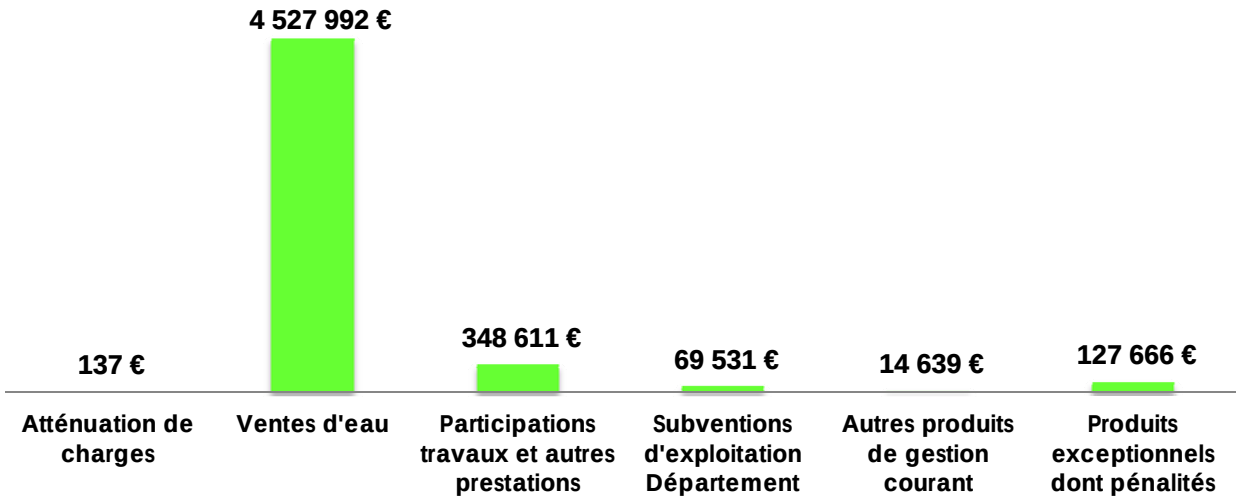

Evolution et répartition des recettes réelles 2009-2012

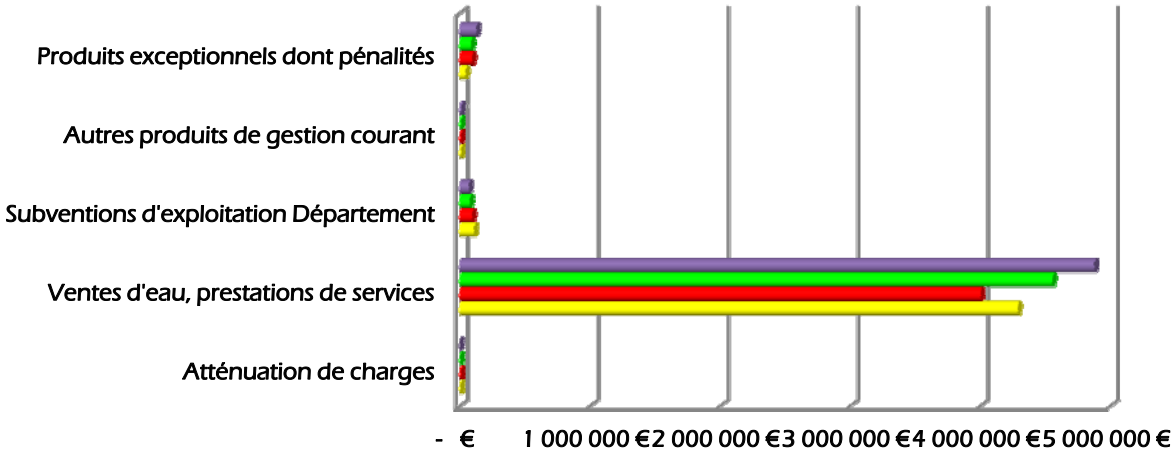

	Atténuation de charges	Ventes d'eau, prestations de services	Subventions d'exploitation Département	Autres produits de gestion courant	Produits exceptionnels dont pénalités
2012	137 €	4 876 603 €	69 531 €	14 639 €	127 666 €
2011	4764,26	4555702,98	77570,48	12198,29	87175,66
2010	12237,82	4004381,35	93427,31	12161,78	94543,89
2009	5 999 €	4 289 854 €	109 300 €	12 092 €	43 484 €

Les recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courante correspondent aux produits d'exploitation et comprennent principalement : le produit de la vente d'eau aux abonnés, les participations pour travaux à la demande de tiers, les subventions en annuités du Conseil général de Vaucluse. Elles sont en augmentation de 6,7 % en 2012.

C.f. rapport annuel sur le prix et la qualité du service, pages 25 et 26.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels augmentent de plus de 46 % pour atteindre 127 666 €.

Ils sont constitués à près de 88 % des pénalités versées par le délégataire (111 649 €) en application des dispositions contractuelles liées :

- à la réduction du volume des pertes d'eau,
- à l'âge des compteurs.

Les opérations d'ordre

Contrairement aux écritures réelles, les opérations dites « d'ordre », tant en dépenses qu'en recettes, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie, il s'agit d'écritures internes au budget s'équilibrant de section budgétaire à une autre ou bien à l'intérieur d'une même section.

Les dépenses d'ordre de la section d'exploitation correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations de la collectivité. Elle augmente de 6,6 % en 2012, avec l'intégration dans l'actif syndical des programmes de travaux achevés en 2011.

Quant aux recettes, elles concernent :

- l'amortissement des subventions perçues pour la réalisation de certains programmes d'investissement,
- l'imputation en fonctionnement de la part de charges directement liée à la mission de maîtrise d'œuvre interne, minorant par voie de conséquence le poids des charges de personnel.

Section d'investissement

	2009	2010	2011	2012
Dépenses (en €)				
Immobilisations incorporelles	11 001,81	128 964,81 €	55 656,44	8 441,99
Immobilisations corporelles	39 846,27	43 612,35	34 026,98	39 668,16
Immobilisations en cours	3 957 859,51	4 050 478,60	3 450 969,59	3 861 947,94
Total dépenses d'équipement	*4 008 707,59*	*4 223 055,76*	*3 540 653,01*	*3 910 058,09*
Emprunts et dettes assimilées	228 837,03	225 822,95	170 055,85	128 822,67
Total dépenses financières	*228 837,03*	*225 822,95*	*170 055,85*	*128 822,67*
Total dépenses réelles d'investissement	*4 237 544,62*	*4 448 878,71*	*3 710 708,86*	*4 038 880,76*
Opérations d'ordre entre sections	274 176,18	290 512,44	178 851,33	131 228,66
Opérations patrimoniales	1 846 626,04	1 908 451,83	1 878 231,31	1 855 607,62
Total dépenses d'ordre d'investissement	*2 120 802,22*	*2 198 964,27*	*2 057 082,64*	*1 986 836,28*
Total des dépenses d'investissement	6 358 346,84	6 647 842,98	5 767 791,50	6 025 717,04
Recettes (en €)				
Subventions d'investissement	113 600,00	63 000,00	117 188,00	23 150,00
Emprunts et dettes assimilées	-	224 177,77	-	-
Immobilisations en cours	-	4 905,22	1 642,66	-
Total recettes d'équipement	*113 600,00*	292 082,99	*118 830,66*	*23 150,00*
Dotations fonds divers réserves	1 808,00	-	10 251,00	6 659,00
Affectation résultat N-1	1 651 878,27	1 441 040,26	1 274 740,78	1 552 036,14
Emprunts et dettes assimilées (cautions)	5 686,38	2 195,30	3 933,18	-
Autres immobilisations financières (TVA)	594 910,64	622 179,40	666 172,68	349 820,92
Total recettes financières	*2 254 283,29*	*2 065 414,96*	*1 955 097,64*	*1 908 516,06*
Total recettes réelles d'investissement	2 367 883,29	2 357 497,95	2 073 928,30	1 931 666,06
Opérations d'ordre entre sections	2 314 143,24	2 414 326,95	2 493 210,69	2 657 575,34
Opérations patrimoniales	1 846 626,04	1 908 451,83	1 878 231,31	1 855 607,62
Total recettes d'ordre d'investissement	*4 160 769,28*	*4 322 778,78*	*4 371 442,00*	*4 513 182,96*
Total des recettes d'investissement	6 528 652,57	6 680 276,73	6 445 370,30	6 444 849,02
Excédent d'investissement reporté	*46 934,88*	*217 240,61*	*249 674,36*	*927 253,16*

Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement représentent 67 % des dépenses totales de la section d'investissement. Elles comprennent, outre les dépenses financières liées au remboursement du capital de la dette de la collectivité, qui sont en baisse régulière d'année en année, les dépenses d'équipement.

Ces dernières s'élèvent à 3 710 709 € en 2012, et augmentent de près de 9 % par l'année précédente.

Le détail des travaux réalisés est développé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, pages 26 et 27.

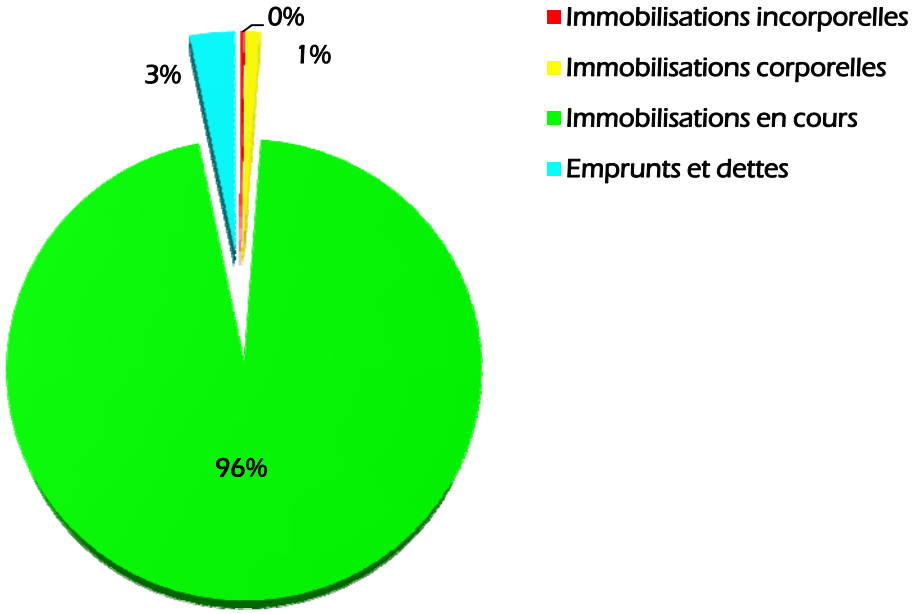

Les recettes réelles

A l'instar des dépenses, les recettes réelles, à hauteur de 1 931 666,06 €, sont de deux natures : les recettes d'équipement et les recettes financières. Elles représentent 30 % du montant total des recettes d'investissement de la collectivité.

Les subventions

Le Syndicat Durance-Ventoux a encaissé en 2012 le premier acompte de la subvention de 26 900 € attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'étude préalable au changement de mode de traitement de l'eau.

A noter que cette étude bénéficie également d'un cofinancement du Conseil général de Vaucluse, à hauteur de 3 800 € dont le versement a été effectué en janvier 2013.

Les recettes financières

Entrent principalement dans cette catégorie de ressources :

- L'affectation du résultat excédentaire de l'exercice budgétaire précédent,
- Les remboursements de TVA, que ce soit par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (6 659 €) ou directement par les services fiscaux via le délégataire (349 820 €).

Les opérations d'ordre

Ces opérations spécifiques, internes au budget, qui s'équilibrent d'une section budgétaire à une autre ou bien à l'intérieur d'une même section comprennent, d'une part l'amortissement des subventions (dépenses) et des immobilisations (recettes) ainsi que des opérations patrimoniales (dépenses et recettes).

Ces dernières correspondent :

- aux opérations comptables relatives à la TVA,
- aux écritures d'intégration dans l'actif du Syndicat des biens renouvelés par le délégataire conformément à ses obligations contractuelles et des réseaux réalisés par des opérateurs publics ou privé lors des opérations de lotissements.